



Bouchard ou Garrett?

page C-1



Enquête réclamée à la mine Bell de Thetford

par Pierre MARTEL

La commission d'enquête sur la tragédie de Belmorat a demandé aujourd'hui l'adoption d'un programme d'action d'urgence visant à enrayer radicalement et à court terme la fréquence et la gravité des accidents à la mine d'amiante Bell, à Thetford-Mines.

Dans son étude sur la sécurité des mines, rendue publique cet avant-midi, la commission affirme que la mine Bell, une filiale à 100 pour 100 de la Société nationale de l'amiante (SNA) et donc du gouvernement québécois, présente le pire dossier de l'industrie minière québécoise quant à la sécurité au travail.

L'organisme présidé par le juge René Beaudry demande donc que, sous l'égide de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu passe à l'action dans les plus brefs délais. Ceci devant se faire avec la coopération du syndicat FTQ et de la Société nationale de l'amiante.

Soulignant que dans le cas des mines d'amiante, tant souterraines qu'à ciel ouvert, le taux de fréquence des accidents s'est accéléré à un rythme effarant, la commission d'enquête constate, toutefois, que les deux mines souterraines d'amiante (Asbestos et Bell) affichent des taux et des niveaux de fréquence beaucoup plus élevés que ceux de l'ensemble des mines souterraines au Québec.

"Le cas de Bell présente, et de loin, la situation la plus grave. Dans son cas, on observe en 1970, un taux déjà inacceptable de 110, lequel grimpe en flèche à 240 en 1974 pour tomber à 224 en 1980. Rappelons qu'en 1980 le taux de fréquence moyen pour les mines de métaux du Québec est de 36 et pour l'Ontario de 40", révèle le rapport.

Autre nouvelle, A-2



LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, VENDREDI 23 AVRIL 1982
86e année, no 98 54 pages 4 cahiers

• • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 • •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Programme d'épargne-enfant recommandé

Les allocations familiales réservées aux familles qui en ont le plus besoin

par Roger BELLEFEUILLE

Elimination du caractère universel des allocations familiales et élaboration d'un programme d'épargne-enfant, s'inspirant du régime d'épargne-logement, sont au nombre d'un ensemble de mesures mises de l'avant par le Conseil de la famille et des Affaires sociales dans un avis intitulé "La famille, demain", rendu public aujourd'hui.

Sans prôner comme telle une politique nataliste, les diverses recommandations n'en visent pas moins l'émergence d'une société

plus accueillante à l'enfant en facilitant et en valorisant le métier de parents, mariés ou non.

Cet avis se veut avant tout un instrument de réflexion dans la perspective d'une éventuelle politique familiale mise en chantier par le ministère du Développement social dont le titulaire est le ministre Denis Laizeur.

Les allocations familiales fédérales et provinciales constituent un déboursé annuel de quelque \$700 millions au Québec. Toutefois, en dépit de l'importance de cette

aide, celle-ci demeure relativement modeste au niveau de chaque famille, surtout celle à faible revenu.

Le conseil suggère donc que ce programme perde son caractère universel, c'est-à-dire qu'il ne s'adresse plus à l'ensemble des familles, indépendamment des revenus, mais surtout à celles qui en ont le plus besoin, ou encore pour améliorer les autres programmes qui leur sont destinés.

La prévoyance

L'entretien d'un enfant coû-

terait en moyenne \$4,000 par année jusqu'à l'âge de 18 ans. D'autre part, l'arrivée d'un enfant grève sensiblement le budget d'une famille. Une perspective qui peut inciter bien des jeunes couples à retarder cet événement ou à limiter le nombre d'enfants.

Dans l'espoir de vaincre cette résistance, le conseil propose la formule "épargne-enfant". Les jeunes couples, par des mises de côté périodiques, admissibles aux exemptions fiscales, amasseraient ainsi un capital en prévision des

dépenses inhérentes à la naissance d'un enfant. L'organisme en fait l'objet d'une recommandation formelle qui devrait être soumise à l'examen des ministères du Revenu et des Finances.

Les diverses autres mesures préconisées par le CASF débordent les considérations d'ordre strictement économiques. Elles touchent entre autres le logement, les loisirs, les services sociaux, le tra-

Voir A-2, ALLOCATIONS

Notre dossier, page A-5

Salaires et régime de retraite

Les députés vont écopper

par Réjean LACOMBE

Le très généreux régime de retraite des députés québécois sera complètement chambardé dans les semaines à venir. Les alléchants avantages pécuniaires contenus dans ce régime seront ainsi rajustés à la baisse dans le but de tenir compte de la situation économique actuelle.

LE SOLEIL a en effet appris qu'un important projet de loi sera

présenté à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de la réforme parlementaire, M. Jean-François Bertrand, dans les jours qui suivront la reprise des travaux parlementaires, mardi.

Il n'est pas exclu également que ce projet de loi renferme un gel du salaire des députés pour une période d'un an. Cependant, la décision finale à ce chapitre n'a pas encore été prise.

Les députés du Parti québécois doivent se réunir ce matin dans le but d'étudier cette épineuse question.

Les députés péquistes sont très divisés à ce chapitre. Si certains d'entre eux favorisent ouvertement un gel des salaires, comme le député de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois, et le député de Rouyn-Noranda, M. Gilles Baril, il n'en reste pas moins que d'autres insistent sur le fait que déjà "les députés ont donné l'exemple" en acceptant un gel de leur salaire depuis 1978. Ils ont dû se contenter d'une indexation de 6 pour 100 en 1979, 1980 et 1981.

Actuellement, un député touche un salaire de \$35,096 au lieu de \$45,500 comme l'aurait voulu l'application de la loi 87, votée en décembre 1974.

Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que le volumineux rapport rédigé par M. Denis Vaugeois sur "L'Assemblée nationale en devenir" n'aille pas mourir sur les tablettes.

À la suite d'une rencontre entre le chef de cabinet du premier ministre René Lévesque, M. Jean-Roch Boivin, le secrétaire général du Conseil exécutif, M. Louis Bernard, et M. Vaugeois, un nouveau document a été préparé et déjà les préposés à la rédaction des projets de loi couchent sur le papier les réformes qui feront l'objet d'une étude de la part des parlementaires.

On s'attend à ce que ces prochains projets de loi aient pour but de favoriser une plus grande autonomie de l'Assemblée nationale dans la détermination de son budget de fonctionnement. Cette nouvelle réforme, puisée dans le rapport Vaugeois, favoriserait la création de commissions parlementaires spéciales sur des sujets particuliers ainsi qu'une commission parlementaire permanente sur l'administration qui obligerait, entre autres, les dirigeants des sociétés d'État à se présenter devant les députés pour expliquer leur gestion.

Caisse de retraite

Dans l'immédiat, ce sont les modifications substantielles qui seront apportées à la caisse de retraite des députés qui retiendront l'attention. Même si les députés péquistes semblent s'entendre sur les modifications qui seront apportées à ce régime, il n'en reste pas moins qu'il en va autrement chez les libéraux où les vieux routiers de la politique craignent de perdre plusieurs avantages.

Les députés péquistes seraient prêts, semble-t-il, à sacrifier de \$200,000 à \$400,000 la valeur actuarielle de leurs caisses de retraite tout en protégeant cependant les droits acquis des députés plus anciens. Les chiffres les plus récents indiquent qu'en 1978, ce régime a entraîné des déboursés de \$2 millions de la part de l'État pour 117 anciens



Les premiers ministres Mauroy et Trudeau se sont entretenus pendant plusieurs heures, hier, à Ottawa.

Trudeau et Mauroy sont à l'unisson

OTTAWA (d'après PC) — Les premiers ministres de France et du Canada, MM. Pierre Mauroy et Pierre Trudeau, sont convenus hier d'un renouveau dans les relations franco-canadiennes.

"Nous accédons à une vision moins romantique et plus réaliste dans nos relations", a déclaré M. Trudeau, au cours d'une allocution à la suite d'un dîner offert en l'honneur du premier ministre Mauroy, en visite officielle à Ottawa.

De son côté, M. Mauroy a déclaré que les "sentiments" qui unissent la France avec les francophones au Canada, plus particulièrement au Québec, ne devraient "en aucune manière entacher nos relations avec le Canada".

"Les perspectives économiques qui unissent nos deux pays doivent refléter les liens qui nous unissent", a ajouté M. Mauroy, se disant insatisfait que les échanges entre les deux pays ne représentent que 0,7 pour 100 du commerce extérieur de la France.

Concernant le Québec, le premier ministre français a affirmé que la France y poursuit un dialogue, "qui est celui de notre histoire, de notre langue et de notre culture".

"Il se traduit aujourd'hui par des relations privilégiées. Tout cela dans le domaine des choses naturelles et évidentes."

Pour sa part, M. Trudeau a rap-

pelé le référendum de mai 1980 au Québec, disant que les Québécois, dont une majorité de langue française, avaient refusé le repli, "source d'appauvrissement culturel et économique", pour préférer "les grands ensembles" en Amérique.

"Pour les Québécois, le Québec est une patrie, mais le Canada est un pays", a-t-il dit.

La visite de M. Mauroy se poursuit aujourd'hui à Ottawa, avec des rencontres avec les membres du gouvernement, avec les hommes d'affaires et avec la presse, et se continuera ensuite en Ontario, au Nouveau-Brunswick et puis finalement au Québec.

Mauroy au Québec

Pour sa part, le Québec compte bien que la visite de Mauroy donnera un élan nouveau aux relations entre les deux États.

Cette visite risque d'être marquée aux couleurs du pragmatisme. Le Québec tentera de convaincre la France qu'il est le lien le plus avantageux pour l'industrie française désireuse de percer sur le marché américain.

Le gouvernement québécois semble de plus en plus décidé à mettre de côté les querelles de drapeaux même si le nouveau gouvernement socialiste français s'empresse de normaliser ses relations avec Ottawa.

Voir A-2, MAUROY

Hydro et Péchiney: ça y est!

MONTREAL (PC) — Hydro-Québec et la société française Péchiney Ugine Kuhlmann viennent de s'entendre sur les termes d'un contrat d'approvisionnement en électricité de 25 ans d'une valeur minimale de \$1,2 milliard en dollars de 1987.

C'est ce qu'affirme aujourd'hui le quotidien Le Devoir qui précise que l'entente devait être approuvée hier par le Conseil des ministres québécois et être officialisée dimanche à l'occasion du passage du premier ministre français Pierre Mauroy à Trois-Rivières.

L'accord porte sur la vente annuelle d'un bloc de puissance initiale de 200 mégawatts (consommation de 1,5 milliard kilowatts-heure) à partir de 1987, lorsque l'aluminerie de Péchiney projetée à Bécancour, ou ailleurs au Québec, serait mise en opération. Une puissance de 200 mw est requise pour le fonctionnement d'une cuve produisant 200,000 tonnes d'aluminium.

Les revenus générés par cette alimentation en électricité seront de \$50 millions la première année et n'augmenteront pas de plus de 10 pour 100 par année durant les 24 autres années du contrat. Cette indexation maximale des coûts était l'une des garanties demandées par Péchiney au cours des négociations entreprises il y a plusieurs mois. Sans tenir compte de la hausse annuelle de 10 pour 100, Hydro-Québec empochera des revenus de \$1,2 milliard au cours de cette période.

La signature de l'entente ne signifie pas pour autant que Péchiney a pris la décision de construire une aluminerie au Québec, mais elle marque une étape importante dans cette voie.

La première condition posée par la société française pour la réalisation de son projet de \$1 milliard qui pourrait créer 1,200 emplois, était la signature d'un accord avec Hydro-Québec sur le prix de l'électricité fournie.

Le pape rend hommage aux servantes des curés

CITE DU VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II a rendu hommage hier aux 4,000 "bonnes de curé" et femmes travaillant aux services des évêques, affirmant qu'elles ne "pourront jamais assez remercier Dieu" de leur avoir donné la possibilité de servir le clergé.

"Soyez heureuses de garder propre l'environnement de nos prêtres et de les décharger des tâches domestiques quotidiennes afin qu'ils puissent se consacrer à leurs tâches apostoliques", a dit le souverain pontife au cours d'une audience spéciale.

Ces femmes, toutes membres du mouvement international, "Aide aux prêtres", s'étaient rendues à Rome pour une réunion.

sommaire

- Annonces classées D-2 à D-13
- Arts et spectacles C-6 à C-10
- Bridge D-4
- Carrières et professions B-2
- Décès D-14 et D-15
- Économie-finances B-2 à B-4
- Editorial A-4
- Feuilleton C-7
- Horoscope D-13
- Information régionale A-7 à A-9
- Loterie A-2
- Monde D-1, D-13 et D-14
- Mot mystère D-2
- Mots croisés D-3
- Où aller à Québec C-10
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron C-3
- Sport C-1 à C-5
- Télévision C-7

météo

Passages nuageux avec vent modéré à Québec et dans l'Est aujourd'hui; maximum de 6 à 10. Demain, ensoleillé avec passages nuageux et beau dans l'Est.

détails, page D-2

Voir A-2, CONGÉDIEMENTS

Voir A-2, DÉPUTÉS

ALLOCATIONS

(Suite de la première page)

vail, voire la recherche, dans l'optique qu'une politique familiale est davantage un projet de société qu'un projet gouvernemental.

Pour ce qui est de l'habitation, l'organisme reconnaît que le logement a été laissé à l'initiative privée qui s'est nettement tournée vers des concepts lucratifs, sans trop se soucier du bien-être des familles. Le conseil recommande donc que le gouvernement reconnaisse comme urgente et prioritaire l'élaboration d'une politique de logement nettement adaptée aux familles québécoises ayant plusieurs enfants.

L'organisme doute par contre que la formule des logements subventionnés (HLM) servent bien les besoins des familles défavorisées. Économiquement non rentables, ils drainent une part importante des finances publiques et se détériorent rapidement.

Il favorise plutôt des modes de remboursement d'hypothèques alignés sur la progression des revenus, et non l'inverse, c'est-à-dire un taux dégressif, relativement moindre alors que le revenu augmente.

Le conseil est par ailleurs frappé par l'absence de projets de recherche sur des aspects qui sont au cœur même de la vie familiale, notamment ceux qui auraient un caractère préventif face aux ruptures d'union et les problèmes d'interaction entre les générations. Le conseil note le peu de relation entre les préoccupations du public

et celle des chercheurs, comme si ceux-ci évoluaient dans un univers fermé, éloigné de la réalité.

Une définition

Un grand nombre de mesures, dans divers champs — économiques, santé, travail, éducation, loisirs — s'adressent à la famille mais pas toujours avec la cohérence souhaitée.

Par contre si quelque cinq millions de Québécois vivent dans une structure familiale, le conseil donne à la famille une définition élargie qui veut respecter le pluralisme des situations. D'autant plus que le taux de nuptialité ou de mariage a chuté d'un tiers, à cause surtout de la cohabitation chez les jeunes.

L'organisme avance donc la définition suivante de la famille, soit: "Le groupe parent(s)-enfant(s) vivant ensemble dans une certaine continuité pour favoriser le développement personnel et social des individus qui le composent". Le CASF retient donc l'élément "relation parent-enfants" comme essentiel, ayant le mérite d'éliminer bien des étiquettes, comme concubinage et hors-mariage.

Enfin, parmi les ressources d'aide à la famille qui retiennent le plus de faveur chez les gens, viennent en tête de liste le congé parental et le travail à temps partiel.

Pour le conseil, l'élaboration d'une politique familiale ne doit pas se faire d'une façon précipitée et doit être menée en consultation étroite avec la population, afin d'éviter d'en faire un truc de technocrates.

Marie Laberge prix du gouverneur général

OTTAWA (d'après PC) — Marie Laberge, de Québec, vient de recevoir le prix littéraire du gouverneur général en art dramatique, pour sa pièce "C'était avant la guerre à l'Anse-à-Gilles".

Dans la même catégorie, le montrealais Jean-Pierre Ronfard, reçoit aussi le prix pour son "Vie et mort du Roi boiteux".

Dans la catégorie des ouvrages d'intérêt général, les lauréats sont Maurice Cusson, de Montréal, pour "Délinquants, pourquoi?", Madeleine Ouellette-Michalska, de Saint-Bruno, pour "L'échappé des discours de l'oeil" et Andrée Pilon-Quiviger, de Montréal, pour "L'Eden éclaté".

Les prix de fiction en langue française vont à Noël Audet, de Boucherville, pour "Ah, l'amour, l'amour", Aline Beaudin-Beaupré, de Sept-Îles, pour "L'aventure de Blanche Mort", Louis Caron, de Nicolet, pour "Le canard de bois" et Denys Chabot, de Val-d'Or, pour "La province lunaire".

Les prix seront remis aux lauréats par le gouverneur général, M. Edward Schreyer, le 1er juin, à Winnipeg.

DÉPUTÉS

(Suite de la première page)

parlementaires. Pendant ce temps, les cotisations versées par les députés à ce fameux régime n'atteignent qu'un maigre \$400,000.

Entré en vigueur le 1er janvier 1958, en vertu de la loi concernant les membres de l'Assemblée législative, ce régime prévoit une pension correspondant à 75 pour 100 du montant total des contributions, après un minimum de dix ans de participation. A la suite de l'abolition du Conseil législatif en 1968, le régime a été modifié afin d'accorder une rente de retraite au député après seulement cinq ans de participation et au moins deux élections. Un an plus tard, soit en 1969, on greffait à ce régime une formule d'indexation qui a suivi depuis celle en vigueur sous le Régime des rentes du Québec, de sorte que la rente est maintenant indexée au coût de la vie.

Dans son rapport, M. Vagueois indique qu'un député élu en 1976 et

qui quitterait à ce moment-ci aurait droit à une pension annuelle d'environ \$7,000. Un ministre aurait droit au double environ. Toutefois, grâce au jeu de l'indexation, une telle pension peut, après plusieurs années, finir par atteindre \$50,000 annuellement.

Quant au salaire des députés, on ne se cache pas pour dire que les demandes gouvernementales auprès des employés de la fonction publique et parapublique en vue du gel des salaires ne sont pas de nature à favoriser une hausse de la rémunération des députés.

Les membres du Conseil des ministres ont l'intention d'attendre le résultat des dernières consultations auprès des députés avant d'adopter une ligne de conduite précise. Tout porte à croire cependant que le projet de loi qui aboutira devant l'Assemblée nationale au cours des prochains jours contiendra un article qui décrètera un gel du salaire des députés pour une période d'un an.

CONGÉDIEMENTS

(Suite de la première page)

d'enseignants, comme en Ontario, par un programme de remplacement et planifier en douceur, l'adaptation du système.

Pour réduire et rationaliser ce "gros kit chromé" qu'est devenu l'appareil bureaucratique du Québec, M. Fortin propose de modifier profondément le système de gestion publique et principalement sa centralisation excessive, première cause de la faible productivité qu'on y retrouve.

"La moindre petite erreur qui se produit en haut de la pyramide provoque des effets phénoménaux à la base", a précisé l'économiste en apportant l'exemple des négociations collectives du secteur public et parapublic, au terme desquelles le président du Conseil du trésor aura déterminé dans les moindres détails les

conditions de travail de l'employé de soutien à Rouyn comme celui de Gaspé.

Cette hypercentralisation, en plus de niveler et d'uniformiser les conditions de travail des employés de l'Etat, prive l'expression de l'innovation à la base de la pyramide, d'où une réduction importante de la productivité.

Il est grand temps, selon Pierre Fortin, que le secteur public imite les entreprises privées québécoises qui, exclusion faite de la conjoncture actuelle, fonctionnent mieux que partout ailleurs en Amérique du Nord, avec une croissance de productivité exemplaire.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

6-9-1

(tirage de jeudi)

4-5-4

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233

647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Le salaire au boni doit être le plus possible éliminé dans les mines

par Pierre MARTEL

Le salaire au boni, qu'il soit individuel ou d'équipe, doit être éliminé le plus possible dans le secteur des mines. Dans les cas extrêmes, ceux où les employés et l'entreprise veulent conserver à tout prix une forme, la rémunération au boni (rémunération au rendement) ne devrait jamais dépasser un maximum de 10 pour 100 de la masse salariale globale.

Telle est la principale recommandation contenue dans le troisième rapport de la commission d'en-

quête sur la tragédie de Belmorat. Rapport rendu public en fin d'avant-midi par les membres de la commission et le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois.

Après une étude de plusieurs mois, la commission d'enquête tire la conclusion que, plus le pourcentage de travailleurs rémunérés au boni est élevé, plus le nombre d'accidents est considérable. Or, actuellement, environ 83 pour 100 des travailleurs sous

terre étaient rémunérés au boni au moment de l'étude.

La commission souligne que des expériences tentées par Texasgulf et Camchib (les deux entreprises ont éliminé le salaire au boni) ont permis d'entraîner une baisse de la gravité et de la fréquence des accidents. Toutefois, l'élimination du salaire au boni doit être accompagnée de changements dans la planification, l'organisation et la participation des travailleurs.

Par ailleurs, si le salaire au boni doit être éliminé par les entreprises minières, il doit l'être à plus forte raison par les sous-traitants de ces entreprises.

Soulignant que les conditions de travail faites aux mineurs des entreprises de sous-traitance sont tout à fait pitoyables et que la rémunération au boni est systématique dans celles-ci, la commission d'enquête a découvert que la gravité et la fréquence des accidents sont beaucoup plus élevées chez les travailleurs des sous-traitants que chez les mineurs à l'emploi des entreprises d'exploitation minière.

Autres recommandations

Parmi les autres recommandations formulées par la

Commission Beaudry, notons celle d'une étude des coûts réels des accidents de travail afin de sensibiliser l'industrie minière aux problèmes économiques que créent, pour tous, le trop grand nombre d'accidents.

On suggère également la création d'une école de formation théorique et pratique pour les mineurs. Jusqu'ici, à peu près rien n'a été fait dans ce domaine.

La commission, en ce qui regarde les mécanismes de contrôle de la sécurité, recommande d'accélérer la mise en application des mécanismes de contrôle prévus par la loi sur la santé et la sécurité au travail.

L'amélioration des mécanismes de contrôle de la sécurité pourra se faire notamment par la présence d'inspecteurs spécialisés en nombre suffisant et l'embauche de mineurs expérimentés comme inspecteurs des mines.

Enfin, la commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmorat émet l'avis que les entreprises minières devraient tenir les mineurs et leurs représentants syndicaux au courant du développement et de la planification de l'exploitation minière par l'affichage d'un plan ou par l'exposition d'une maquette du développement minier.

MAUROY

(Suite de la première page)

"Nous avons tout fait" a avoué hier, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, "pour que ce voyage baigne dans l'huile". L'emphase des discussions sera mis sur l'économie, les sciences et la recherche, a ajouté le ministre. Le culturel ne tient donc plus le haut du pavé dans les relations France-Québec.

On souhaite être en mesure d'an-

noncer l'implantation d'une aluminerie à Bécancour par la firme française Pechiney Ugine Kulman, quoi que rien n'est encore arrêté à ce sujet.

Les deux premiers ministres discuteront aussi d'investissements possibles au Québec par la compagnie Renault et de l'expansion de la firme CDF Chimie qui produit actuellement de la cellulose.

Le premier ministre Mauroy doit arriver demain au Québec. Il se rendra à Chicoutimi Québec et Montréal, et possiblement à Trois-Rivières au cours de sa visite de trois jours.

Prochaine saison du Trident

par Martine CORRIVEAULT

Le Trident annonçait ce midi de quoi sera faite sa prochaine saison, même si la compagnie théâtrale ne sait pas encore où elle pourra la présenter. C'est pourquoi, au lieu d'une liste ferme de cinq productions, on propose au public sept pièces parmi lesquelles cinq titres seront choisis plus tard.

Il s'agit donc de l'adaptation québécoise du "Macbeth" de Michel Garneau, de "Maître Puntila et son valet Matti" de Brecht, de la dernière création d'Antoine Maillet "Les droliques, horribles, épouvantables, zaventureux, de Panurge, ami de Pantraguel", des "Sorcières de Salem" d'Henry Miller, de "Harold et Maude" de Colin Higgins, de "Roméo et Juliette" de Shakespeare et de "Children of a Lesser God" de Mark Medous.

D'autre part le Trident au Capitot a enregistré une augmentation de plus de 10 pour 100 du nombre de ses spectateurs pour le "Mariage de Figaro". Plus de détails dans notre édition de demain.



Pour la libération du père Grégoire

Les apôtres de l'Amour infini ont manifesté hier sur la colline parlementaire, à Ottawa, dans le but de protester contre l'emprisonnement du chef de leur secte, le père Grégoire, accusé d'enlèvement. Les apôtres voudraient que le ministère de la Justice révise le cas du père Grégoire.

exclusif à twik

l'anorak en nylon parachute

possédant tous les caractères techniques des vêtements de randonnée: cordon d'ajustement à la taille, fermeture à glissière sur les cotés, capuchon et grande poche plaquée devant, twik en a fait son vêtement de sport et de détente préféré. marine, rouge, blanc, p.m.g. \$45.

valeur exceptionnelle

le pantalon à plis 19.99

coupé exclusivement pour twik

de solide toile de coton, c'est le pantalon qui accompagne twik dans toutes ses activités. modèle avec poches à découpe arrondie, ceinture sangle. marine, tan ou naturel. 5 à 13.

la maison

simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale. . . c'est simons!

la maison

simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale. . . c'est simons!

le mot du jour

Les démenageurs

"Bureau-chef", un mot que l'on entend souvent dans le monde des affaires, est une mauvaise traduction de "head office". Il faut dire siège social, bureau principal, bureau central. Sur ce, prochain rendez-vous en mai.

Pierre BELLEAU

Marche des victimes de la mousse d'urée



Les victimes de la MIUF de la région de Québec ont préparé un gâteau spécial (un gâteau à la MIUF) pour leur ministre André Ouellet qu'ils ont décidé d'appeler familièrement "Dédé" comme en témoigne la photo prise à l'occasion de la conférence d'information pour annoncer la marche de demain.

par Vianney DUCHESNE

Les victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde ont atteint le bout de leur patience et le grand défilé de demain après-midi, à Québec, pourrait bien être l'une des dernières manifestations publiques. En ce sens, les organisateurs espèrent qu'un grand nombre de citoyens profiteront de l'occasion pour leur témoigner leur sympathie.

En effet, l'une des cinq marches de protestation pour rappeler qu'il y a un an le gouvernement fédéral interdisait formellement l'utilisation de cette mousse se déroulera à Québec. Elle regroupera les victimes de la grande région de Québec et de la Côte-du-Sud, y compris les comités de Thetford-Mines et de Batican. C'est une manifestation entièrement légale, de souligner M. Claude Fleury, son responsable, et toute la population est invitée à y participer.

Le défilé se mettra en branle derrière le Grand Théâtre de Québec à 13h30 pour se rendre à la Croix du sacrifice, près du parlement, en empruntant le boulevard Saint-Cyrille, le carré d'Youville et l'autoroute Dufferin-Montmorency. On lance une invitation toute particulière aux parents, aux amis, aux compagnes et compagnons, aux voisins et aux compatriotes des victimes. "Pour la plupart d'entre nous, de souligner le porte-parole Jacques Revelin, ce sera la première fois que nous descendrons dans la rue revendiquer quelque chose. Nous espérons donc une chaude solidarité."

M. Revelin a ajouté que la grande région de Québec n'a pas été épargnée par le "fléau chimique". C'est par centaines et possiblement par milliers que se comptent les foyers contaminés, bien que le Regroupement 03 n'ait que 150 dossiers. A ce sujet, il a dit que grâce aux médias, son groupe a tout fait pour sensibiliser les victimes et les inciter à se faire connaître pour mieux lutter ensemble et obtenir justice. Ici comme ailleurs la réponse a été faible et partout on se demande si c'est la crainte de voir la maison perdre sa valeur ou la gêne d'être qualifiée de "muffée". En fait, sur quelque 8.000 résidences canadiennes aux prises avec cet isolant, dont à peu

près la moitié au Québec, seulement 12.000 seraient identifiées.

Le défilé de demain tentera de mettre au jour le peu de souci que les autorités politiques accordent à ce problème, selon les victimes. La première personne visée sera le ministre André Ouellet, responsable de ce dos-

sier au fédéral en tant que ministre de la Consommation et des Corporations. D'ailleurs, hier, le comité de Québec essayait de trouver un moyen de lui faire parvenir un gâteau au crémeage comestible mais à la "pâte de MIUF" pour marquer le premier anniversaire de l'interdiction de ce produit. Si on

reproche à Ottawa de ne pas s'occuper suffisamment de la santé des victimes, on est déçu aussi du programme d'aide du Québec, a expliqué M. Revelin. Il a soutenu que ce programme temporaire aura très peu touché réellement les victimes qui sont de plus en plus nombreuses à devoir quitter leur maison.

Eviction de la recherchiste Winnie Frohn

Une pétition contre la décision du maire Pelletier

par Pierre-Paul NOREAU

Les dirigeants du Rassemblement populaire ont choisi de faire appel à la population pour démontrer au maire Jean Pelletier que les citoyens réprovoquent son attitude dans le dossier de la recherchiste des conseillers de l'opposition.

Dès la semaine prochaine, une pétition circulera à travers chaque district de la ville de Québec pour exiger la réadmission de la recherchiste, Mme Winnie Frohn, à l'hôtel de ville et pour demander qu'un budget de recherche soit alloué aux élus municipaux.

Cette pétition sera transmise le 10 juin prochain au maire Pelletier de même qu'au ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard. Les dirigeants du Rassemblement populaire se disent assurés de l'appui de la population en général et de celui des groupes sociaux-économiques et religieux de la ville. De plus, chaque membre du conseil municipal sera sollicité afin de déterminer si s'agit, dans cette affaire, de la position du maire seul ou de celle de tous les élus du parti du Progrès civique.

Lors de la conférence de presse convoquée hier, le président du Rassemblement populaire, M. Pierre Racicot, a dénoncé le geste du maire Pelletier qui a conduit à l'éviction de la recherchiste, qualifiant son attitude de "scandaleuse, révoltante, immorale

et contraire à la démocratie la plus élémentaire". Toutefois, M. Racicot a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une "attitude surprenante, les antécédents de M. Pelletier au chapitre de la démocratie municipale continuant dans le même sens".

travail des Pierre Mainguy, Gilles Gilbert, Gérard Barber, Gaston Bisson et Winnie Frohn", a souligné le président Racicot.

Présence essentielle

Le président Racicot a appuyé ses dires en affirmant que M. Pelletier s'est avéré un opposant irréductible à la loi 105 sur la démocratie municipale, s'étant, entre autres aspects, objecté jusqu'à la limite à l'instauration de la période de questions réservée aux citoyens lors des assemblées du conseil. "L'arrêt de la télédiffusion des séances qu'il a jugé ne pas avoir joué en sa faveur, et sa politique de remettre aux conseillers, à la dernière minute (le vendredi précédent la séance du conseil), les rapports à faire adopter par les élus, sont d'autres preuves de sa mauvaise foi".

Les représentants du Rassemblement populaire ont rappelé que la présence de Mme Frohn à l'hôtel de ville était essentielle. "En plus du nombre et de la complexité, dans certains cas, des dossiers, il faut dire que les élus du Rassemblement populaire remplissent leur mandat de conseiller en plus de leur emploi régulier. Il est donc évident que nous ne pouvons être présents comme bon nous semble entre 9h et 17h à l'hôtel de ville. Mme Frohn qui est présente au bureau des conseillers sur une base normale de trois jours par semaine, peut alors aller chercher le supplément d'information nécessaire à la compréhension des dossiers", a expliqué le conseiller Mainguy.

Museler l'opposition

Malgré tous ces éléments qui, selon les représentants du Rassemblement populaire visent à museler et à affaiblir l'opposition, il n'est pas question de céder, "tous ces gestes prouvant de toute manière le bon

"De toute manière, il faut qu'il soit très clair que le travail accompli par la recherchiste est toujours fait en collaboration et en concertation avec l'un des conseillers du Rassemblement populaire."

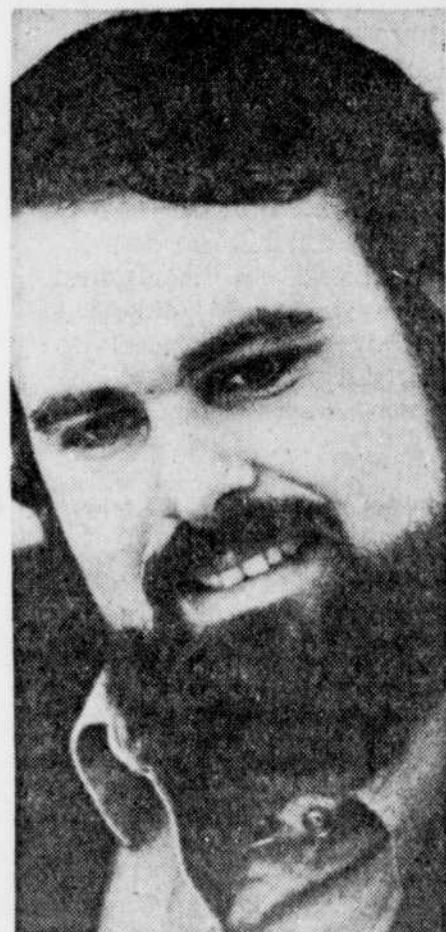
Pas question de s'humilier pour une clef (Mainguy)

par Pierre-Paul NOREAU

Les conseillers municipaux membres du Rassemblement populaire ne signeront aucun document pour obtenir la clef donnant accès à leur bureau de l'hôtel de ville comme l'exige le maire Jean Pelletier, considérant que ce serait un geste d'appui à sa politique, un geste "humiliant et dégradant".

"Signer un engagement pour dire qu'on ne fera pas faire de copies de la clef de notre bureau et promettre qu'on ne la prêterait pas à personne, ce serait approuver la position du maire et accepter de reculer" faisait valoir le conseiller Pierre Mainguy, au cours de la conférence de presse, hier matin.

"Ce serait par ailleurs humiliant et dégradant de s'abaisser à une telle chose", a enchaîné son collègue Gilles Gilbert. "Je n'ai pas fait de compromis lorsque je me suis présenté à l'élection générale et les gens m'ont choisi tel que j'étais. Il n'est certainement pas question que je m'humilie devant un pouvoir aussi abusif..." a-t-il conclu.



L'échevin Pierre MAINGUY

25% des syndiqués de la CSD ont perdu leur emploi

par Pierre PELCHAT

Environ 25 pour 100 des membres syndiqués de la CSD de la région de Québec ont perdu leur emploi au cours des derniers mois à cause de la crise économique. C'est ce qu'a indiqué, hier, au cours d'une conférence de presse, le président du Conseil régional de Québec de la CSD, M. Roland Tapin.

Au début d'avril, on dénombrait pas moins de 2.127 travailleurs affiliés à cette centrale syndicale qui avaient été mis à pied. Pour illustrer encore davantage la gravité de la crise que nous subissons, on estime que 56 pour 100 d'entre eux le sont de façon définitive.

Les secteurs les plus touchés sont la fabrication de vêtement et de chaussures, la métallurgie et le bois ouvré. Les mises à pied sont particulièrement élevées à la BVD de Saint-Romuald, aux manufactures Gales Shoes Ltd et Faber Shoes Ltd, à l'usine Baribeau & Fils de Saint-Romuald et à la Do-

minion Textile de Montmorency. Les autres organisations syndicales ont également à déplorer d'importantes mises à pied parmi leurs membres.

Députés fédéraux

Les dirigeants de la Centrale des syndicats démocratiques ont rencontré hier soir quelques députés et ministres du cabinet Trudeau pour leur faire part de l'urgence de la situation. Le député libéral de Portneuf, M. Roland Dion, et les ministres d'Etat aux Finances et de la Défense nationale, MM. Pierre Bussières et Gilles Lamontagne.

Les porte-parole syndicaux ont exigé du gouvernement fédéral qu'il laisse tomber sa politique économique de lutte à l'inflation par des taux d'intérêts élevés qui ont provoqué une récession très grave et un chômage sans précédent.

Selon M. Tapin, la priorité d'Ottawa en matière économique

devrait être la lutte au chômage. "La lutte à l'inflation est un échec. Ça crée du chômage et de la misère", a-t-il soutenu.

On a profité de cette rencontre pour demander aux députés fédéraux de faire en sorte que les entreprises soient dans l'obligation de réinvestir une partie de leurs profits afin d'être plus en mesure d'affronter la concurrence et ainsi préserver des emplois.

La CSD revendique en plus un droit de regard sur l'administration des entreprises qui obtiennent souvent de généreuses subventions sans être tenu de rendre des comptes.

Selon le président régional de la CSD, ces échanges ont permis de sensibiliser les députés libéraux à Ottawa aux difficultés profondes que rencontrent les gens. "Va falloir continuer à pousser", a-t-il admis reconnaissant que cette seule rencontre ne pouvait tout faire changer la politique économique du gouvernement canadien.



M. Roland TAPIN

SPECIAL DU SAMEDI MATIN jusqu'à midi

CHARPENTE DE CABANON 8' x 8' 129,85\$

TOUT LE MATERIEL NECESSAIRE 325,84\$ pour la construction d'un cabanon de 8' x 8', incluant la charpente (style grange).

EPINETTE DE PREMIERE QUALITE Quantité limitée de 100 mcx par client.

2' x 3' x 8' 69¢ du morceau 2' x 4' x 8' 89¢ du morceau

CONTRE-PLAQUE DE PREMIERE QUALITE

1/2" std.	8,95	le pan.	3/4" std. emb.	11,95
1/4" b/c	10,95	le pan.	3/4" particules	8,49
3/4" b/c	26,95	le pan.	11/16" particules	9,79

Nous coupons le contre-plaqué.

Heures d'ouverture: Lun., mar., mer., vend. jusqu'à 17h00. Samedi jusqu'à 21h. Dimanche jusqu'à 14h.

Monsieur dismat

OGARON L.T.E. BOIS ET MATERIAUX 2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy 653-7258 653-4986

Salon Patiomanie Inc.

Noms des gagnants du concours

1 ensemble de patio d'une valeur de \$499,95	Mme Jeannine Normand Beausport	1 coupe et brushing d'une valeur de \$17	Yolande Emond Charlebourg
1 chaise longue d'une valeur de \$310	Lucie Giroux Charlebourg-Ouest	1 coupe et brushing d'une valeur de \$20	Mme Gaby Bélanger Charlebourg-Ouest
1 cours de perfectionnement d'une valeur de \$150	Roland Bédard Dubouvier	1 coupe et brushing d'une valeur de \$20	C.H. Lefluppe Québec
1 chaise de camping d'une valeur de \$39,95	Georges Bédard Beausport	1 coupe et brushing d'une valeur de \$22	Monique Lavigne Charlebourg
1 soin du visage d'une valeur de \$35	Georgette Collins Québec	1 coupe et brushing d'une valeur de \$22	Jacques Gaudreault Saint-Augustin Sud
1 table de pique-nique pour enfants d'une valeur de \$25	Ghislaine Rodrigue Lac-Beausport	1 coupe et brushing d'une valeur de \$25	Julien Lévesque Beausport
1 bon d'achat d'une valeur de \$100	Albert Carle Hull	1 coupe et brushing d'une valeur de \$25	Hélène Jobin Québec
1 porte d'acier de service d'une valeur de \$550	Sylvain Hubert Neuchâtel	1 sac de voyage d'une valeur de \$14,95	Raymond Rossignol Lévis
1 lampe extérieure d'une valeur de \$130	Marina Mathieu Ancienne-Lorette	1 sac de voyage d'une valeur de \$14,95	Carole Augers Neuchâtel
1 ensemble "Vin et chandelle" d'une valeur de \$29,95	Paul Verret Loretteville	1 sac de voyage d'une valeur de \$14,95	P.A. Messier Neuchâtel
1 ensemble à parfait d'une valeur de \$29,95	Michelle Lepage Québec	1 sac de voyage d'une valeur de \$14,95	Roger Simpson Charlebourg
1 série de cours de cuisine d'une valeur de \$75	Edith Auclair Québec	1 sac de voyage d'une valeur de \$14,95	Nicole Lacasse Charlebourg-Ouest
1 coupe et brushing d'une valeur de \$12	Mme Ruth Laurent Québec	1 volume "Horoscope 1982" d'une valeur de \$6,95	Gisèle Drolet Neuchâtel
1 coupe et brushing d'une valeur de \$12	Paul Gendron Ste-Jean-Christophe	1 volume "Horoscope 1982" d'une valeur de \$6,95	Clément Bergeron Québec
1 coupe et brushing d'une valeur de \$17	Mme Georgette Paré Ste-Anne-Beausport	1 serre de 8 pieds par 8 pieds de CBI Inc.	Claude Kermi Neuchâtel

place **Lebougneuf**

REMERCE TOUS LES PARTICIPANTS AU CONCOURS

UN UNIVERS D'AVENTURES EN COULEUR



CRANE

SALLE D'EXPOSITION

NOTRE SALLE D'EXPOSITION EST A VOTRE SERVICE

Lun., mar., mer.: 8h30 à 17h00
Jeu., ven.: 8h30 à 21h00

Venez constater l'élégance racée de notre baignoire-tourbillon "César", disponible dans toute la gamme de couleurs

681-0181 2240, boul. Charest ouest (angle Du Vallon)

Une première semonce de Jérusalem



paul
lachance

L'attaque de l'aviation israélienne, mardi dernier, contre trois cibles palestiniennes du Sud-Liban, constitue-t-elle une violation du cessez-le-feu intervenu en juillet dernier?

Israël, qui ronge son frein, depuis quelques semaines, sur la "bonne frontière", déclare que cette action n'est qu'une mise en garde et que, du "point de vue israélien", le cessez-le-feu est toujours en vigueur et le demeurera si les Palestiniens mettent fin à leurs attaques contre les objectifs israéliens ou contre les Juifs.

L'événement qui semble avoir fait déborder le vase semble être, entre autres, l'assassinat, début d'avril, d'un diplomate israélien à Paris et qu'Israël attribue à l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) et déclare constituer une violation du cessez-le-feu.

A cet attentat se greffent, selon Israël, une quantité de raids palestiniens, plus d'une cinquantaine partant soit du Sud-Liban, soit de Jordanie, contre des villes et villages situés près de la frontière, une attaque dans l'enclave du commandant Haddad, un Libanais dissident allié de Jérusalem, où il y a eu mort d'hommes, l'assassinat d'un officier israélien près de Beyrouth et de multiples autres incidents que les autorités israéliennes jugent comme autant de violations du cessez-le-feu.

Au surplus, depuis quelques semaines, Israël est très "agacé", sinon inquiet, par l'augmentation des effectifs palestiniens au Sud-Liban, notamment en armes sophistiquées et qu'il lui est difficile de détruire parce qu'elles sont classées "mobiles" ou "facilement cachables". La possession de ces armes accroît la capacité pour les Palestiniens d'attaquer à distance des villes et des villages situés au nord d'Israël.

Quand on sait qu'Israël est en état de siège depuis sa naissance et qu'il a construit ses kibboutzim et ses villes en fonction d'attaques terroristes qui sont, chez lui, quotidiennes, on n'a pas à s'étonner qu'il trépigne au moindre flottement stratégique qui ait lieu autour de lui.

En février, le général israélien Yéhoshua Saguy s'était rendu à Washington pour transmettre au secrétaire d'Etat américain, Alexander Haig, les graves préoccupations des autorités de son pays face à l'action palestinienne. Il aurait dit que c'était là le dernier avertissement de l'Etat hébreu et qu'aucune violation du cessez-le-feu par les Palestiniens ne serait tolérée.

Cela a amené les Etats-Unis et d'autres pays de l'OTAN à appréhender une invasion du Sud-Liban par des troupes israéliennes, dont les effectifs ont augmenté, depuis lors, sur la frontière israélo-libanaise, dans le but de liquider les combattants de l'OLP. On évalue à plus de 15,000 leur nombre dont le tiers au sud de la rivière Litani, à proximité de l'enclave du commandant Haddad.

De là à présumer que l'attaque de mardi ne soit qu'un prélude à un coup de force israélien, il n'y a qu'un pas.

Tout en déplorant cette attaque, les Etats-Unis ont demandé aux deux parties de faire preuve de la plus grande prudence et d'éviter toute action susceptible de contribuer à une prolongation ou à une escalade de la violence.

Mais la situation n'est pas aussi simple. Depuis l'intervention du cessez-le-feu, jamais l'opinion israélienne ne s'est-elle peut-être autant cimentée autour des "faucons" comme Menahem Begin. Hier, le chef de l'opposition à la Knesset, M. Shimon Peres, estimait, quant à lui, que "la gravité de la situation ne laissait pas la place à une attitude d'opposition", ce qui est très significatif, dans les circonstances, de la part du leader travailliste.

Les Israéliens n'accordent aucun crédit aux discours modérés du chef de l'OLP, Yasser Arafat. Même ceux, parmi eux, qui ne sont pas, en principe, opposés à la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, aux côtés du peuple hébreu, estiment qu'il ne s'agit là que d'une modération de façade, car Arafat n'a jamais affirmé publiquement qu'il était prêt à faire la paix avec Israël, même advenant cette reconnaissance. Et il en est de même de Kaddhouni, son "ministre des Affaires étrangères".

Cette espèce d'aveuglement et les raids persistants dont se plaint Israël bloquent sans conteste tout changement dans l'opinion israélienne et contribuent sans doute à dilapider graduellement mais sûrement le capital précieux représenté par le premier accord israélo-palestinien sur un cessez-le-feu.

Quant à savoir qui, dorénavant, violera le cessez-le-feu, la question semble nettement dépassée. La grille d'appréciation est faussée. Si Israël doit apparaître obtus, fanatique, voire immoral, quelle épithète appliquer à ceux dont la charte repose essentiellement sur son anéantissement systématique?



"ON VA L'ACHEVER CHEZ-NOUS."

bloc-notes

Inondations et imprévoyance



maréchal
francoeur

Dans certaines régions, les inondations surviennent avec une régularité déconcertante. Le phénomène est même entré dans la tradition. Auparavant, on se soumettait avec résignation aux forces de la nature. Les victimes d'inondation n'avaient d'ailleurs pas d'autre choix que de se débrouiller avec ce qu'elles avaient ou devaient compter sur l'esprit d'entraide de leurs voisins et de leurs coparisiens. Les propriétaires subissaient alors les malheureuses conséquences de leur imprévoyance, lorsqu'ils eurent à déterminer le site de leurs demeures.

Maintenant, à la suite d'une urbanisation plus poussée et d'une augmentation des zones habitées, le nombre des victimes et l'importance des pertes augmentent à tel point qu'un individu ne peut plus se sortir seul de sa mauvaise passe et que l'assistance des voisins ne peut suffire. On se tourne alors vers les gouvernements pour obtenir des secours.

En outre, les municipalités n'ayant pas les moyens de réparer les dégâts causés aux réseaux d'égout et d'égout, et aux routes, elles se tournent aussi vers l'Etat.

Le phénomène des inondations devient alors d'intérêt public puisque c'est toute la population qui doit contribuer à soulager la misère des sinistrés et aider financièrement les municipalités.

Encore cette année, le gouvernement du Québec a décidé d'aider les victimes. L'an dernier, le gouvernement avait consacré environ six millions de dollars pour secourir les sinistrés.

Eu égard à l'importance des pertes encourues ce printemps dans plusieurs régions du Québec, le gouvernement fédéral ne peut vraiment pas se soustraire à la demande que le gouvernement québécois lui adresse, afin qu'il débloque des sommes d'argent.

Lors d'inondations survenues en janvier 1981, le gouvernement fédéral avait versé à des victimes en Colombie-Britannique une somme de six millions cinq mille dollars.

En tout cas, même si c'est une

responsabilité morale de la population d'aider ceux que le désastre frappe, il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics ont aussi l'obligation de ne pas tolérer une politique de laisser-faire dans le domaine du zonage domiciliaire et l'octroi de permis de construction.

Le ministère de l'Environnement du Québec doit adopter une attitude ferme à l'égard des municipalités, surtout depuis que la loi 125 met les gouvernements locaux à l'abri des poursuites de la part de victimes d'inondations.

A l'avenir, en vertu des directives du ministère de l'Environnement du Québec, il ne devrait plus se construire de maisons dans des zones sujettes aux inondations. Mais présentement, tout le monde paie pour les imprévoyances passées, de la part des individus, des municipalités et des autorités provinciales et fédérales.

Evidemment, il y surviendra toujours des situations imprévisibles. Mais au moins si tout est fait pour corriger d'anciennes lacunes et mieux aménager le territoire, les citoyens s'épargneront pertes et misères et le Trésor public ne s'en portera que mieux.

le point

Trudeau après quatorze ans



marcel
pépín

Le premier ministre Trudeau célébrait ces jours-ci le 14^e anniversaire de son arrivée au pouvoir. Voilà tout un exploit, dans un pays qu'on dit souvent ingouvernable, à cause de son immensité, des rivalités régionales et des conflits linguistiques et ethniques. Les tensions internes sont si puissantes à certains moments qu'il se trouve nombre d'observateurs pour prédire l'écroulement de cette fédération, réfractaire à une cohésion systématique.

A ces difficultés typiquement canadiennes s'ajoutent la proximité des Etats-Unis et le poids énorme qu'exerce Washington sur l'orientation de l'économie, la politique étrangère, la défense, sans oublier, bien sûr, l'énorme pression culturelle de la république voisine sur les institutions canadiennes, toutes plus ou moins engagées sur la voie irréversible de l'américanisation, bien que le phénomène soit plus accentué au Canada anglais qu'au Québec.

M. Trudeau a su bien identifier au cours de son long rè-

gne ces forces qui gênent l'épanouissement du pays selon le modèle idéal qu'il a souvent décrit, à savoir un pays pacifique, sympathique envers les jeunes nations du Tiers-monde, hostile à la discrimination et voué à une redistribution équitable de la richesse.

S'il a réussi, à son point de vue, à freiner les forces indépendantistes au Québec, renforçant du même coup l'autorité fédérale sur les institutions, dans l'espoir de stimuler le nationalisme canadien, sa performance face aux Etats-Unis demeure médiocre.

L'économie canadienne est plus que jamais dépendante des initiatives américaines. La politique étrangère d'Ottawa se confond avec celle de Washington, malgré d'apparents sursauts autonomistes de temps à autre. Avec un empressement gênant, le Canada a cédé à la demande américaine d'accroître sensiblement ses dépenses militaires. Même les efforts pour préserver les traits culturels canadiens ont raté. La conquête américaine du pays, aux plans économique et culturel, se poursuit allégrement.

Mais c'est surtout sur le plan économique que ces 14 années de pouvoir libéral ont laissé des marques peu glorieuses. L'inflation était à 4 pour 100 en 1968. Elle est maintenant de près de 12 pour 100.

Le pays comptait moins de 5 pour 100 de chômeurs il y a 14 ans. Entre 11 et 13 pour 100 des travailleurs sont maintenant inactifs. M. Trudeau a hérité d'un pays dont le déficit atteignait à peine \$500 millions. Celui-ci dépasse maintenant \$11 milliards. En un mot, du deuxième pays le plus riche du monde (selon le revenu par tête), le Canada est passé au 13^e rang.

Cette détérioration constante et soutenue de l'économie canadienne constitue l'échec le plus flagrant du premier ministre. Maintenant qu'il a gagné son pari constitutionnel, il urge qu'il consacre toutes ses énergies à redonner au pays une direction économique qui soit autre chose que de la gestion à la petite semaine.

S'il mettait autant d'ardeur à remettre l'économie sur pied qu'il en mit pour vaincre la résistance des Québécois à ses projets constitutionnels, au moins les citoyens auraient l'impression que leurs problèmes d'inflation et de chômage ne sont pas oubliés quelque part à Ottawa.

S'il continue par contre à traiter ces questions de haut, sans conviction, M. Trudeau aura vite fait la démonstration que ce défi ne l'intéresse pas. Il n'aura plus alors qu'à partir. L'économie ne peut tolérer plus longtemps son dilettantisme.

billet

Une visite au Salon du livre



anne-marie
voisard

Ceux qui prétendent que les Québécois n'aiment pas les livres sont dans l'erreur. C'était presque rempli, hier après-midi, au Salon international du livre. A cette heure, la plupart des fonctionnaires et autres travailleurs attirés par l'événement, avaient dû pourtant regagner leurs bureaux.

Il restait des hommes, des femmes, des enfants et même des bébés dans leur poussette. Des gens de tout âge et de toute condition. Des gens pressés qui faisaient au saut, entre deux rendez-vous, pour se procurer le livre de Lise Payette: "Le pouvoir? Connais pas!" D'autres, qui avaient tout leur temps, comme cette jeune femme, au fond d'un kiosque, qui s'était déjà plongée dans la lecture du volume de l'ancienne ministre. On le voit partout ce livre. Et beaucoup de gens l'achètent. Il paraît qu'on en a vendu 10,000 exemplaires seulement la première journée.

Le Salon du livre, c'est pour tout le monde. Plusieurs religieuses, certaines portant encore le costume, se permettaient un arrêt à chacun des kiosques. En général, elles s'intéressent beaucoup aux livres. Il est vrai que, dans les moments de solitude, les livres restent nos meilleurs amis. Beaucoup de personnes à la retraite, des couples et des hommes ou des femmes seuls, visitent aussi le Salon du livre. Il y a même un kiosque réservé à l'âge d'or. A l'accueil, hier, deux dames, avec un large sourire, prévenaient les passants que ce n'est pas le nombre des années qui peut nous empêcher d'avoir le goût des livres.

Parmi ces gens, on remarque, de temps en temps, un visage connu. Hier, par exemple, il y avait Mme Emilia Allaire qui, en plus de s'intéresser à la petite histoire de Québec, adore les livres et les auteurs. Marcelle Dolmet animal, quant à elle, le kiosque du Réseau d'animation et d'information pour les femmes (RAIF). Toutes les femmes, dont l'allure laissait entrevoir de la sympathie pour le mouvement féministe, étaient invitées à apposer leur nom au bas d'une pétition. Le RAIF s'intéresse à nos impôts. Il réclame que la déduction de personne mariée soit versée directement aux femmes.

Des jeunes également, et ils sont nombreux, s'accordent le plaisir d'aller flâner une heure ou deux au Salon du livre. Plusieurs, on le devine, profitent d'un après-midi de congé au cégep ou à l'université. Ils achètent peu, mais se donnent la peine de recueillir tous les feuillets offerts par les maisons d'édition. Les nouveautés les intéressent. Cependant, ils ont plutôt tendance à opter pour les livres de poche.

Puis il y a les enfants des écoles primaires et secondaires. A eux seuls, sans exagérer, ils devaient représenter, hier après-midi, la moitié des visiteurs. Les élèves de 6^e année à l'école Desjardins, de Saint-David, avaient beaucoup de questions à poser. Le professeur, qui a organisé la sortie, demande à chacun de faire le compte rendu de ce qu'il a vu au Salon du livre. Mieux encore, on projette d'écrire un livre en classe. Un jeune espion se dit tout à fait d'accord avec le projet à condition qu'on invente une histoire d'horreur. Quelques-uns avaient apporté un peu d'argent. Leur choix, c'est intéressant de le savoir, va encore vers Goldorak.

Les enfants sont un peu bruyants. Il leur arrive de nous écraser les pieds. Malgré cela, leur présence au Salon du livre est réconfortante. D'autant plus que la majorité d'entre eux paraissent satisfaits de leur visite.

Le Salon du livre se poursuit jusqu'à dimanche inclusivement. Pourquoi n'iriez-vous pas, vous aussi, faire un tour?

La prétendue supériorité militaire soviétique Un mythe entretenu par les Etats-Unis

par Claude Lemelin

(Collaboration spéciale)

Presque chaque jour, la presse occidentale nous livre un nouveau chapitre d'une histoire à faire peur opposant les "bons" (les Américains bien sûr) aux "méchants" (les Soviétiques évidemment). En caricaturant à peine, le scénario pourrait se résumer ainsi:

"Le bon, Ronald Reagan, consentira à ne pas déplacer ses 572 missiles à moyenne portée Pershing II et Cruise à la fin de 1983 si le

méchant, Leonid Brejnev, détruit les 200 SS-20 et retire les 590 SS-4 et SS-5 qu'il braque sur l'Europe. Cette "option zéro", cette "offre historique" est pour la Maison-Blanche le moyen de revenir à une égalité des forces nucléaires stratégiques.

"En effet, les Etats-Unis ne possèdent pas de missiles à moyenne portée en sol européen, ce qui laisse les nations démocratiques éprises de paix à la merci de l'ogre soviétique et rend inacceptable la proposition de moratoire de M. Brejnev... D'autant plus qu'au prix du réarmement "le

plus important de l'histoire" les Russes sont en train de prendre une avance dans tous les domaines et menacent directement la survie du Monde Libre."

Ce western d'apocalypse que l'on se garde bien d'analyser en profondeur pourrait n'être qu'un vaste exercice de propagande. Aux Etats-Unis, quelques voix discordantes dénoncent ce qu'elles considèrent comme la véritable menace de guerre: la plus forte augmentation des dépenses militaires en temps de paix.

Le gouvernement américain a englouti un trillion (mille milliards) de dollars dans la défense au cours des années 70. En prenant le pouvoir, Ronald Reagan annonçait aux contribuables qu'il leur ferait cracher la même somme en cinq ans. Il faut dire que l'élection qui l'avait placé sur le trône avait pris des allures de "coup d'Etat démocratique".

Les républicains, puissamment aidés par leurs amis du complexe militaire-industriel, ont dépensé dix fois plus d'argent que les démocrates en contournant la loi sur le financement des partis politiques. L'investissement est en train de rapporter. L'industrie de guerre va pouvoir majorer substantiellement les profits après impôt de 56 pour 100 qu'elle a enregistrés au cours de la dernière décennie.

Dans son livre *Arsenal of Democracy* (Grove Press 1981), l'ex-contre-espion de l'Agence de sécurité de l'armée américaine Tom Gervasi affirme: "Le mythe de la menace soviétique est l'une des plus grandes fraudes jamais commises contre l'opinion publique américaine". Selon lui, cette paranoïa, savamment entretenue par tous les présidents américains depuis Harry Truman, n'a pour but que de favoriser les marchands de canons.

Mais les avantages s'arrêtent là, avec les conséquences suivantes sur l'économie: consommation effrénée de ressources non renouvelables, baisse de la productivité, hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Mais surtout, comme une fraction seulement de ces sommes fabuleuses aurait suffi à renforcer la défense, cette dilapidation des biens publics a forcé les Russes à s'engager dans une course aux armements qui aurait pu être évitée. D'après Gervasi, on a donc créé de toutes pièces ce fameux "péril rouge".

Des chiffres

Voici les principales données tendant à démontrer que les Russes disposent d'un matériel comparable à la technologie américaine des années 60.

L'URSS alignerait 1,398 missiles intercontinentaux (ICBM) d'une puissance totale de 7,672 mégatonnes, et les Américains seulement 1,053 missiles et 5,444 mégatonnes. Mais ce qu'on ne dit pas c'est que les engins américains, étant beaucoup plus précis, ont besoin de moins de puissance, et que de surcroît ils sont porteurs de deux fois plus de têtes de rentrée, et peuvent détruire deux fois plus d'objectifs. En 1985, les Américains disposeront de 13,766 têtes de rentrée encore plus précises et pourront se permettre d'en réduire la puissance totale à 4,908 mégatonnes tout en augmentant encore leur supériorité.

Sans parler des 7,424 ogives des missiles sous-marins, capables à elles seules de désintégrer 5 Union Soviétique...

Les Américains ont été les premiers à introduire sur le théâtre européen ces armes qui accroissent les risques de dégénérescence d'un conflit classique en une guerre nucléaire totale. En attendant de déployer leurs missiles à moyenne portée, ils disposent de plus de 7,000 de ces armes.

Ainsi, 500 avions américains basés en Europe peuvent aller jeter 2,500 bombes sur les centres urbains soviétiques les plus importants.

L'URSS, qui doit aussi faire face aux forces nucléaires chinoises, françaises et anglaises, dispose en tout pour l'Europe de 2,586 ogives nucléaires. Son principal atout: les SS-4 et SS-5 (mis en place entre 1959 et 1961) démodés, à une seule ogive nucléaire; et depuis 1976, les SS-20, une version tricéphale du SS-5.

Il serait surprenant que les Russes acceptent l'"option zéro". Les Pershing II et Cruise, aux rayons d'action respectifs de 1,200 et 2,500 milles, seront vraisemblablement déployés, ce qui causera de gros soucis aux stratèges du Kremlin. En effet, le Cruise est si précis, que lancé de Chicago et visant le marbre du Yankee Stadium, on considère qu'il a manqué son but s'il atteint le monticule.

Au rythme de production actuel de 50 SS-20 par an et même s'ils

conservent leurs vieux missiles, les Soviétiques mettront 33 ans à déployer le nombre d'ogives dont les Américains disposeront en 1985. Il leur faudra également 25 ans pour contrebalancer la puissance des Tornado, opérationnels en 1986 en Italie, en Allemagne et en Angleterre, avec leurs avions Backfire.

Avions

En 1986, les forces aériennes de l'OTAN seront presque à égalité numérique avec celles du Pacte. Mais de toute façon la qualité fait déjà pencher la balance à l'ouest.

Les avions de l'OTAN sont supérieurs à tous points de vue: vitesse, maniabilité, puissance de feu, précision du tir, endurance. Leur équipement électronique n'est tout simplement pas comparable. Les radars russes, par exemple, sont incapables de distinguer un avion plus petit qu'un Boeing 707 volant à quelques centaines de pieds de tout autre objet se déplaçant au sol. D'où le piètre rendement des missiles air-air soviétiques de la seconde génération, comparativement aux missiles américains de la quatrième génération.

La marine de guerre soviétique dispose de 269 navires de grande taille face aux 178 unités américaines. Mais la plupart ne sont capables que d'une seule salve de missiles, alors que les navires américains peuvent soutenir un feu nourri pendant des heures.

Et de toute façon, à cause de ses frontières immenses, le Pacte de Varsovie doit disperser ses forces — les 485 bâtiments de l'OTAN ne font face qu'à 195 navires.

C'est dans le domaine des chars que la supériorité du Pacte semble la plus évidente: 27,500 contre 11,800 pour l'OTAN et la France. Mais dans la course entre les super-blindages et les projectiles capables de les transpercer, ces derniers sont actuellement en avance. L'OTAN possède 193,000 armes anti-chars, pour la plupart des missiles de précision, alors que le Pacte n'en possède que 68,000 dont peu sont comparables.

La nouvelle ogive des missiles TOW-2 de l'armée peut venir à bout de carapaces deux fois plus épaisses que celle du char russe T-72.

Notons que 250 avions A-10 Thunderbolt peuvent théoriquement stopper une avance de 10,000 chars russes s'ils sont bien protégés par des chasseurs rapides.



Le "péril rouge", dont font état tous les présidents des Etats-Unis depuis Truman, pourrait n'être qu'une vaste supercherie au détriment de l'opinion publique américaine visant à favoriser les affaires des marchands de canons d'outre-Atlantique. Claude Lemelin, collaborateur du SOLEIL, analyse l'ouvrage "Arsenal of Democracy" dont l'auteur dénonce la course aux armements au moment où l'administration Reagan se lance dans des dépenses militaires de mille milliards de dollars.

Vers une politique de la famille

En 1980, le ministre des Affaires sociales du Québec avait demandé au Conseil des affaires sociales et de la famille d'élaborer les éléments de base d'une politique familiale pour les années à venir. Voici la conclusion de cette étude, qui doit être rendue publique aujourd'hui.

par le Conseil des affaires sociales et de la famille

L'élaboration d'une politique de la famille demeure une entreprise d'une grande complexité. C'est un défi. Mais quelles que soient les difficultés, la politique familiale n'est pas celle à laquelle on puisse renoncer.

Nous avons du reste pu constater à quel point l'Etat intervient déjà pour soutenir les services à l'enfance en difficulté. Il existe indiscutablement une politique implicite concernant les familles, mais les services et les ressources sont davantage orientés vers la réparation des dommages causés par l'effritement de la cellule familiale que vers la prévention de cet effritement. Le virage vers la prévention est indispensable.

Plusieurs efforts s'imposent donc pour l'élaboration d'une politique familiale:

- dégager les priorités à travers la multiplicité des besoins en identifiant les plus urgents et ceux pouvant être satisfaits à plus long terme;
- harmoniser et rendre cohérentes les politiques existantes qui affectent les familles;
- assurer que cette politique familiale demeure un instrument de réduction des inégalités sociales;
- chercher à diminuer les obstacles au relèvement de la fécondité tout en préservant l'autonomie et la possibilité de choix des familles.

Rôle de l'Etat

Mais l'évaluation des besoins, la définition des objectifs et la mise en

œuvre d'un ensemble d'interventions en faveur de la famille ne peuvent être finalement que l'expression d'une volonté sociale dont l'Etat est à la fois le catalyseur et l'outil. Sur ce point, la volonté souvent déclarée du ministre d'Etat au Développement social de se mettre à l'écoute des individus et des groupes sociaux du bien-être et de l'avenir des familles représente pour le Conseil une source de sécurité et permet tous les espoirs.

Il faut cependant être bien conscient que l'Etat ne peut se substituer aux familles dans les décisions qui les concernent.

Le désir d'enfant, les aspirations les plus profondes des couples quant aux conditions dans lesquelles ils veulent élever leurs enfants demeurent du domaine privé. Par contre, les familles ont besoin de l'aide de l'Etat pour créer un cadre de vie accueillant pour l'enfant grâce à une politique du logement et de l'aménagement qui fasse place à l'enfant. Elles ont aussi besoin de l'aide de l'Etat pour rendre compatibles le travail des parents et l'éducation des enfants. Quant aux mesures qui assureront la sécurité financière des familles (allocations familiales, crédits d'impôt, allocation de disponibilité, épargne-enfant), le Conseil propose qu'elles soient fondées dans un tout cohérent qui permette aux familles un choix correspondant à leurs besoins.

Questions

Plusieurs questions fondamentales se posent quant aux orientations d'une politique familiale d'ensemble.



Si chaque famille demeure responsable de son projet familial, l'Etat ne peut se désintéresser du développement des ressources humaines du Québec. A ce titre, la politique familiale est appelée à jouer un rôle-clé dans l'avenir de notre société.

Certes, l'avenir du Québec en tant que collectivité ne peut être défini uniquement en termes quantitatifs. La qualité autant que la quantité des ressources humaines est

à considérer. Néanmoins, on ne peut ignorer que, comme par le passé, la survie de notre collectivité ne peut être assurée que par une volonté de mieux accueillir l'enfant dans la famille et dans la société.

En terminant, le Conseil désire s'adresser à la population puisqu'une politique familiale, c'est davantage un projet de société qu'un projet gouvernemental.

Que voulons-nous devenir comme société? Une société refroidie,

emmurée dans son culte de la liberté individuelle?

Une société ridée qui continue de reléguer dans des ghettos ses personnes âgées?

Une société repliée sur ses avantages acquis qui refuse tout risque, y compris celui d'avoir de nombreux enfants à éduquer?

Voulons-nous, au contraire, augmenter notre dynamisme, notre créativité, notre jeunesse?

Le choix nous appartient.

Fonctionnaires

Pour un effort volontaire

L'objectif que le gouvernement du Québec s'est fixé en termes de récupération de salaires auprès de ses professionnels pour l'année fiscale 1982-1983 est de \$30 millions. Cette somme représente les augmentations de salaires que le gouvernement du Québec a consenti à ses professionnels dans la présente convention collective pour les 1er juillet et 31 décembre 1982, mais qu'il refuse maintenant d'accorder.

Nous sommes prêts à accepter ces importantes coupures de salaires (il s'agit de plus de \$3,000 par professionnel) et en plus, nous croyons que cela est possible sans que le gouvernement ait à décherir un texte qu'il avait signé. Nous sommes très conscients qu'en période de ralentissement économique, chacun doit faire sa part de façon à ce que tout le monde supporte une partie équitable du fardeau.

Nous croyons cependant que c'est par une solution temporaire qu'il faut régler un problème temporaire. Nous proposons donc que pour l'année financière 1982-1983, les professionnels sacrifient un mois de leur salaire par le biais d'une mise à pied temporaire.

La somme ainsi épargnée serait près de \$30 millions. Cette politique devrait s'appliquer de façon flexible, pour chaque unité administrative, de façon à conserver

la même qualité des services professionnels. Cela correspond d'ailleurs à l'expérience de plusieurs entreprises privées (par exemple, Pratt and Whitney) où au lieu de geler les salaires et briser les conventions collectives, les personnes s'entendent sur des programmes de travail partagé de façon à minimiser les effets néfastes du marasme économique.

De plus, nous serions peut-être alors éligibles au programme fédéral de travail partagé et d'assurance-chômage... Notre proposition a le grand avantage d'être positive et volontaire et atteint l'objectif gouvernemental tout en étant plus acceptable pour les employés du gouvernement. De plus, cette mesure est équitable car elle est proportionnelle. Les employés les mieux rémunérés auront un effort plus grand à faire que ceux moins bien payés, tous devant sacrifier un douzième de leur salaire à l'assainissement des finances publiques québécoises.

Notre proposition générera également des bénéfices indirects: baisse des coûts variables reliés aux activités de travail, réduction de la contribution gouvernementale au fonds de pension pour le temps des mises à pied (une économie de \$2 millions), etc.

Nous concluons en disant qu'un excellent moyen d'améliorer les relations de travail de la fonction publique serait de valoriser

l'image de l'employé public. Les services gouvernementaux reposent d'abord et avant tout sur la qualité du personnel. De nombreuses entreprises industrielles et commerciales vantent les mérites de leurs travailleurs: qu'on pense aux réclames publicitaires des compagnies pétrolières, des caisses populaires, etc. Là, comme au gouvernement du Québec, les employés sont fiers d'être au service de la population, et ils y sont également motivés.

La rédaction de cet article pour aider à résoudre les problèmes de notre employeur nous apparaît d'ailleurs comme une preuve éclatante de l'intérêt que nous portons à notre entreprise, la fonction publique du Québec.

Un groupe de professionnels du gouvernement du Québec.

Bouchard Régis, Québec
Daneau Alain, Québec
D'Arcy André, Sillery

Deslauriers Jacques, Sainte-Foy
Dionne Jean-Guy, Saint-Nicolas-Est

Fortier Daniel, Québec
Gadbois Jacques, Saint-Antoine-de-Tilly

Janelle Claude, Sainte-Foy
Pelletier Léo, Québec
Voisard Michel, Québec

Contre le gel des salaires

Pourquoi serions-nous, les fonctionnaires, les boucs émissaires d'une information fautive et mensongère du gouvernement du Québec qui dit aux Québécois (fonctionnaires compris) qu'il n'a pas d'argent et que tous doivent se serrer la ceinture.

Qui de nous doit le faire (ensemble nous les démunis) quand on voit le gaspillage de nos deniers, de nos impôts, et taxes par ce gouvernement qui n'a pas d'argent? Voici des exemples:

\$125,000 pour une fontaine à Paris;
\$45,000 aménagement du bureau de Guy Tardif;

\$5 millions informations "pro-constitutionnelles";

\$200 millions pour les PME;
\$2.7 millions toilettes en marche;

\$75,000 aménagement du bureau de Jacques-Yvan Morin;

\$158,000 ascenseurs édifice du parlement;

\$100 millions créations d'emplois;

\$3,000 per capita (étudiants) bon d'emploi;

6 pour 100 augmentation des députés (minimum \$4,000 par député);

\$7,500 allocations non imposables (par député?);

\$75,000 et \$50,000 primes de départ de deux hauts fonctionnaires;

\$279,105 service rendu (Jean-Paul L'Allier).

Fonctionnaires, savez-vous que depuis la signature de notre dernière convention collective 1978-1982, que la plupart d'entre nous avons subi des augmentations au coût de la vie de 247 pour 100 et à venir la gazoline, l'huile, Bell Canada, les boissons, les vins, avant l'échéance de notre convention, et ce prochainement...

Pour ce pourcentage d'augmentation de 247 pour 100, voici pour les sceptiques la liste des factures qui ont augmenté:

Habillage, alimentation, denrées, électricité, téléphone, intérêts, loyers, assurances (auto,

maison), licences, permis de conduire, taxes municipales, taxes scolaires, frais de transport, boissons, cigarettes, etc.

Notre pouvoir d'achat a été réduit de 97 pour 100 et encore une fois les employés de l'Etat seraient trop payés? (gel de salaires? Non!). Il faudrait peut-être sensibiliser les Québécois au fait que le personnel de soutien (fonctionnaires et assimilés) sont les gagne-petit au gouvernement du Québec: sont au seuil de la pauvreté ceux dont le salaire de base varie de \$9,391 à \$28,819 (salaire maximum après 10 à 15 ans de service. Quand le seuil de la pauvreté pour un couple avec deux enfants est de \$28,000. Voir Statistique Canada 1982).

Il serait bon d'informer les Québécois que tous les fonctionnaires paient de l'impôt. Sur une augmentation, quelle qu'elle soit, 7 pour 100 de celle-ci retournent dans les goussets de l'Etat en impôts, et taxes.

André Simard
Charlesbourg-Est



Pelletier mauvais gagnant

M. le maire Pelletier. Quelle insulte pour les citoyens de la ville de Québec que de voir leur ci-devant "démocratiquement élu" maire abuser de la victoire et infliger, au nom d'une pudeur toute partisane, ses fantômes à l'hôtel de ville.

N'est-ce pas un fantasme sinon enfantin, du moins issu d'un esprit étroit, que de refuser droit de cité à l'Opposition au sein de ce supposé sanctuaire de la neutralité politique qu'est l'hôtel de ville de Québec? Mais cette opposition, toute perdante qu'elle est à quand même récolté 43 pour 100 de la faveur des citoyens. Croit-on faire disparaître cette petite moitié des citoyens en cachant les clefs d'un bureau?

De toute évidence, le proverbe a encore le dernier mot, je pense à celui-ci: "Il est plus difficile d'être bon gagnant que bon perdant". Si l'enjeu des prochaines élections tourne autour de la qualité de la vie démocratique et que vous y perdez logiquement votre titre, il me prend de souhaiter que vous bénéficierez de la même médecine; mais comme le Rassemblement populaire saura sans doute être aussi bon gagnant qu'il a été perdant, rassurez-vous, monsieur le maire, vous aurez peut-être encore le droit de hanter les corridors de l'hôtel de ville.

Marc Ferland
Québec.

Constitution

Fier des députés fédéraux

Honorable Charles Lapointe
Chambre des communes

Bonjour Charles, Tu n'es pas mon député mais je me permets de m'adresser à toi et par toi, ce sont tous nos députés fédéraux que je veux atteindre.

Tu as sans doute assisté aux cérémonies de rapatriement de la constitution et, malgré que la presse a fait savoir que le Québec n'était pas représenté, je te souligne ici que je le vois d'un autre oeil parce que vous étiez là.

C'est sans aucun doute un grand outil de travail que le Canada a reçu. Un peu comme Monsieur-Tout-le-Monde, je ne connais pas le fond, le long et le large de cette nouvelle constitution qui est la nôtre, mais je crois, comme le disait le premier ministre, que nous sommes passés de l'âge d'adolescent à celui d'adulte par ce fait.

Je crois que la députation fédérale était plus digne de me représenter à ces cérémonies que ne l'aurait été, à cause de son veto idéologique, le premier ministre de la province de Québec. Celui-ci a sans doute omis, parce qu'ayant la majorité des sièges à Québec, qu'il avait également le devoir de nous représenter, nous du Québec, ayant obtenu la majorité du "NON" lors du référendum du 20 mai 1980.

Je veux ici te manifester ma satisfaction et ma fierté d'être Canadien et Québécois ou Québécois et Canadien. Je crois au Canada souverain et à sa constitution que nous avons et je crois en un Québec canadien mais, je ne crois pas en un Québec souverain avec dieu (ou diable) sait quelle constitution nous aurions avec l'équipe ministérielle présentement en place au Parlement de Québec. La plupart des citoyens du Canada possèdent trois nationalités: celle de son pays, celle de la province et celle de sa ville. Tout citoyen digne de ce nom est fier de ses citoyennetés mais au lendemain du rapatriement de la constitution canadienne, je me sens cependant très triste car je risque à plus ou moins longue échéance de perdre deux de ces nationalités ou citoyennetés: avec le Parti québécois au pouvoir, tout citoyen de la province de Québec risque de perdre sa nationalité canadienne; tous sont un peu au courant de cette situation. Mais qui plus est, avec le Parti québécois au pouvoir, les citoyens de Baie-Comeau sont sur le point de perdre la nationalité de citoyen de Baie-Comeau et ce... sans référendum. L'une des premières lois à avoir été amendée lors de l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976 a été celle qui décrétait qu'il n'y aurait plus de fusions obligatoires entre municipalités de la province de Québec.

La constitution péquiste est un peu (je suppose) à l'image des lois que ce gouvernement péquiste a mises en place. C'est pour cette

raison que je te mentionnais plus haut que je ne crois pas en une constitution péquiste pour un Québec souverain. En tant que citoyen du Québec, j'espère que la députation québécoise à Ottawa gardera un oeil sur ce projet de loi (no 37) antidémocratique qui nous pend au-dessus de la tête afin de mieux vous armer pour nous défendre, nous, les Québécois canadiens.

En terminant, je te souligne que par les temps qui courent, diverses situations sont difficiles à corriger, par exemple: la situation économique. Un proverbe dit:

"Plaie d'argent n'est pas mortelle". Cependant, il existe dans notre province un autre genre de situation qui s'applique présentement à notre ville de Baie-Comeau et peut-être éventuellement à l'ensemble de la province de Québec: une situation d'antidémocratie et peut-être que le proverbe cité plus haut ne pourrait être lié à ce genre de plaie.

On parle souvent de majorité silencieuse; j'en fais partie. Toute cette majorité n'est sans doute pas de mon avis mais tu as le mien.

Salutations, Charles.
Pierre Côté
Baie-Comeau, Qué



Réjean DOYON



Jean-Claude RIVEST

Déçu de Rivest et Doyon

MM. Jean-Claude Rivest et Réjean Doyon
Assemblée nationale
Québec

A titre de militant actif du PLQ qui a célébré à vos côtés la victoire récente de notre parti dans Louis-Hébert, j'ai essayé de vous rejoindre pour vous encourager d'aller célébrer à Ottawa, samedi dernier, mais vous étiez inaccessibles. D'autres partisans ont pu le faire, mais vous avez méprisé leurs conseils. Au lendemain de votre retour, je me permets de vous transmettre mes remarques, partagées, j'en suis sûr, par plusieurs de vos électeurs.

Vous pensez peut-être avoir posé un jugement juste en agissant comme vous l'avez fait. Il faut pourtant que le public sache que tel n'est pas le cas. En fait, je crois que vous vous êtes fait rouler.

D'abord, vous vous êtes laissés prendre au piège d'une machination basement partisane, menée par Ottawa avec l'aide de certains de vos collègues du Québec. L'objectif de cette machination était de vous faire jouer

un rôle d'une symbolique insignifiante. Votre présence là-bas n'a certes pas réussi à masquer la dramatique absence du peuple du Québec. Vous avez été les marionnettes d'une pitoyable mise en scène. Maintenant que les masques sont baissés, vous trouverez difficilement le profit politique que vous comptiez y trouver.

Ensuite, sans vous en rendre compte, vous avez révélé vos vraies couleurs face à votre chef qui n'en demandait pas tant. Vous lui avez clairement démontré que vous êtes incapables de respecter les orientations de notre parti en matière constitutionnelle. Désormais, on saura où vous vous logez.

Il fallait sans doute beaucoup de candeur politique pour travailler à votre élection. Aujourd'hui, ceux qui croient encore aux orientations fondamentales du PLQ savent à qui ils peuvent se fier. Si jamais ils étaient tentés de l'oublier, le souvenir de leur malversation passée leur rendra un peu de lucidité.

Claude Poulin
Sillery.

Québec cherche sa constitution

Pourquoi parler de constitution, alors que le mot même provoque une attaque constitutive psychotique-réulsive? Mot abject dont les assauts percutants ont mobilisé une tranche de 20 ans des révolutionnaires...

La politique constitutive était le cheval de bataille des constitutionnalistes! Toute la politique était rive à cet anathème des guerriers... glorieux! La revanche des plaines d'Abraham et peut-être des patriotes (oubliés) serait blanchie par une nouvelle structure politique constitutive! Enfin, le Canada ou et le Québec auraient leur

nouvelle constitution incontestée!

Le fou du roi chercha à déjouer incontestablement la reine de coeur... anglaise! Le roi Trudeau, par une nuit noire, fit briller aux firmaments de ses pions... anglais... le spectre de perdre à tout jamais la reine... mère! Oh! Quel malheur, se disent-ils! Echec et mat! Tous s'inclinèrent, un à un, constitutivement, sauf... le fou du roi!

Le Canada a sa constitution inconstitutionnelle! Et le Québec cherche sa constitution!

La reine, relique des temps passés, royaume des ténèbres, dansera sur les plaines d'Abraham

avec le roi constitué!
Le roi est mort! Vive le fou du roi!

Hugues Robert
Alma

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Victimes de la MIUF isolées

Voilà un an que la mousse d'urée-formol est rigoureusement interdite au Canada (23 avril 1981).

Depuis douze mois, quelles mesures sérieuses et efficaces ont été prises par le gouvernement fédéral, pour mettre la MIUF hors d'état de nuire? Aucune!

La santé d'un quart de million de personnes dont le foyer est contaminé ne préoccupe guère les dirigeants d'Ottawa qui se contentent de laisser André Ouellet, le député de Papineau, se débrouiller seul avec les victimes. Sa mission: les tranquilliser le plus possible, ce qu'il a presque réussi... Dès juin 81, on annonçait que le fédéral allait rapidement fournir son assistance. On l'a répété en octobre, puis l'avant-veille de Noël et tout au long de l'hiver, sans rien faire d'autre que de promettre que ça s'en vient...

Pour souligner ce fâcheux anniversaire, les victimes de la MIUF comptent attirer l'attention populaire sur leur sort, en dénonçant en chœur le mépris qu'on leur témoigne; en s'élevant contre la politique du "mets-toi à genoux et braille, si tu veux qu'Ottawa s'apitoie".

Beaucoup de victimes de la MIUF sont dans une situation de détresse de moins en moins acceptable. Elles ont besoin de se sentir moins... isolées.

A leurs parents, à leurs amis, à leur compagnes et compagnons de travail, à leurs voisins, à leurs compatriotes, les victimes de la MIUF lancent un vibrant appel de solidarité, en les invitant à se joindre à elles, dans l'après-midi du 24 avril prochain, lorsqu'elles se seront les coudes pour manifester ouvertement leur désarroi, avec dignité mais non sans ardeur.

Rendez-vous à 13h, le samedi 24 avril, devant le Grand Théâtre de Québec, pour marcher ensemble.

Jacques Revelin
Regroupement Québec 03

Appel à Ryan

M. Claude Ryan
chef de l'Opposition

L'Assemblée nationale discute du projet de loi 37 et son adoption est retardée en raison de l'opposition faite par vos députés.

Lorsque nous entendons M. Rochelleau prétendre que la démocratie municipale et l'autonomie municipale ne sont pas respectées dans le projet de loi 37, nous trouvons cette attitude irresponsable.

La constitution canadienne n'a jamais accordé de pouvoir au palier municipal. Les corporations municipales sont des corps publics créés par la législature provinciale pour administrer certains pouvoirs délégués par le gouvernement provincial.

L'autonomie municipale doit donc se comprendre dans l'exercice ou l'usage des pouvoirs délégués. La façon d'exercer ces pouvoirs délégués est laissée à la discrétion des élus. Ceux-ci sont toutefois assujettis à certains contrôles de la part de leurs électeurs et aussi par les diverses lois les régissant. Ces contrôles sont l'assise de la démocratie municipale.

Si un groupe désire excéder ce champ et qu'il reçoit l'appui de votre parti, vous cautionnez par votre attitude l'anarchie. Les portes seront alors toutes grandes ouvertes à tous les excès. De récents événements en notre région nous ont déjà permis de constater que les opposants au projet de loi 37 franchissent allègrement les bornes de la démocratie.

Le projet de loi 37 met fin à une série d'injustices dont sont victimes les citoyennes et citoyens du grand Baie-Comeau, qui ont dû défrayer en double des équipements et des infrastructures pour desservir la même communauté. La division forcée favorise une concurrence malsaine dont les contribuables font les frais, et cette situation est profondément antidémocratique car elle brime la communauté dans ses efforts pour administrer sainement les pouvoirs délégués par la législature provinciale. Permettre l'existence de deux cor-

porations municipales dont les efforts s'annulent, c'est antidémocratique.

Le sophisme dans le "raisonnement" des opposants s'illustre bien lorsque l'on applique cette approche dans d'autres domaines d'activités municipales où doit intervenir le législateur. Celui-ci devait-il consulter les citoyens de Hauteville lorsqu'il adopta le chapitre 50 en 1971 sur l'évaluation foncière? L'exercice responsable des pouvoirs qui lui sont attribués par la constitution lui a permis d'adopter cette législation; il fit de même pour la loi sur la fiscalité municipale (loi 57) qui a avantage en 1980 la ville de Baie-Comeau d'un revenu minimal additionnel et annuel de 1.8 million.

Le droit à la consultation n'est pas pour paralyser l'Assemblée nationale; autrement, c'est de l'abus de droits. Le simulateur de consultation et d'information demandées par les opposants au projet de loi 37 est le mécanisme pour permettre à la minorité de décider: c'est antidémocratique. Mais la fusion c'est beaucoup plus qu'une question juridique; c'est un fait social dont les conséquences sont vécues quotidiennement par la population du grand Baie-Comeau. La fusion c'est beaucoup plus qu'une simple question de taxes; le projet de loi 37 ne nous mettra pas à l'abri de l'inflation ou encore à l'abri de choix contestables faits par les élus.

La fusion c'est l'outil nécessaire à notre collectivité pour aménager rationnellement les équipements nécessaires au développement de notre communauté. La fusion permettra de créer une unité de pensée et d'action qui favorisera l'harmonie tant au point de vue social, économique et politique.

M. Ryan, nous comptons sur votre collaboration pour que nos citoyens puissent désormais vivre dans la paix.

Le comité de citoyens du grand Baie-Comeau
par Alain Larouche
Hauteville, Qué

Selon la direction du cégep Lévis-Lauzon

Le boycottage punirait les étudiants

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Si les 3,050 étudiants du cégep Lévis-Lauzon donnent suite à une résolution acceptée lundi dernier en assemblée générale et visant à boycotter l'inscription et les choix de cours, la semaine prochaine, ils se pénalisent eux-mêmes.

Voilà, en résumé, ce qu'a déclaré, hier, la direction de ce collège d'enseignement général et professionnel, dans un communiqué qui a été affiché dans le mail, puis expliqué aux journalistes.

Le service d'inscription va être en place tel que prévu, pendant la période du 26 au 30 avril, au local du registrar, ont mentionné MM. Jean-Claude Lacasse et Guy Forgues, respectivement directeur général et di-

recteur des services aux étudiants. "L'éventuel boycottage ne pourrait avoir que des impacts négatifs chez les étudiants", ont-ils soutenu.

En fait, c'est environ 1,800 ou 1,900 étudiants fréquentant déjà le cégep, qui sont appelés au processus d'inscription pour la session d'automne. La nouvelle clientèle, qui proviendra des écoles polyvalentes, sera appelée à l'inscription au début de mai.

S8 sont en jeu

Un conflit dure depuis quatre mois entre l'association des étudiants et la direction du cégep Lévis-Lauzon, au sujet de la perception d'une partie des frais d'inscription. L'association refuse de perdre un "droit acquis" et

de céder à la direction la perception d'un montant de \$8 généralement utilisé pour les activités sportives et socio-culturelles.

"Qu'ils nous garantissent qu'ils vont nous le donner", a réitéré hier M. Forgues, en précisant que c'est là une condition préalable à une entente, sans quoi une habituelle hésitation va encore avoir lieu en septembre et une planification ne pourra être faite efficacement.

Il y a donc très peu de chance qu'une entente soit conclue dans les heures prochaines. Trois hypothèses de solution sont donc envisagées, actuellement: 1— soit que l'intention de boycottage soit respectée par les étudiants, 2— qu'une partie des étudiants aillent quand même s'inscrire et que la discussion s'envenime entre les étu-

dants, ou 3— que la majorité des étudiants réagissent autrement qu'à l'assemblée lundi dernier, en participant massivement à l'inscription et au choix de cours. Les jeux seront faits lundi.

Cégep différent

Le cégep Lévis-Lauzon, a signalé la direction, est différent de beaucoup d'autres collèges. Chaque étudiant fait d'abord son choix de cours, ensuite sont faites les désignations de tâches chez les enseignants. Le boycottage projeté par l'association des étudiants ne pourrait donc qu'entraîner une diminution dans la qualité des services, fut-il dit hier.

Le message de la direction du cégep Lévis-Lauzon précisait: "Le res-

pect de l'échéancier d'inscription permet de bénéficier d'une organisation des groupes-cours répondant davantage aux attentes, tant au niveau des demandes de programmation spéciale, des cours complémentaires et des cours d'éducation physique".

La direction a de plus attiré l'attention sur le fait que l'inscription, dans les règles prévues, permet aussi une consultation appropriée, de même qu'une plus grande accessibilité aux cours souhaités et la possibilité d'une session supplémentaire pour quelque 200 à 250 étudiants auxquels il ne manque que quelques cours pour l'obtention du diplôme.

La mise en garde formelle est la suivante, de la part de la direction: "Si le choix de cours n'est pas présenté au

moment déterminé, le collège devra quand même procéder à: 1— l'établissement de la tâche des professeurs; 2— la confection de l'horaire-maître qui comprend: l'utilisation des locaux, l'occupation des professeurs, la détermination des heures-cours, la détermination du nombre d'étudiants dans chacun des groupes-cours".

Dans ce cas, prévient aussi la direction, l'étudiant devra se contenter des cours auxquels il aura été assigné. Les choix individuels s'en trouveront par conséquent limités pour la prochaine session. Le cheminement pédagogique de chacun risque d'être d'autant perturbé par la suite, a aussi prévenu la direction du cégep Lévis-Lauzon.



"Le temps des sucres"

L'exposition sur "le temps des sucres" au musée Marius-Barbeau, du Vieux Couvent de Saint-Joseph de Beauce, sera ouverte tous les jours (sauf le lundi) du 8 mai au 31 août, à la condition que l'équipe de personnes bénévoles qui a permis de rouvrir ce musée, et ayant à sa tête Yves Castellon et Louise Barrière, reçoive une subvention gouvernementale dans le cadre d'un projet Canada au travail. Sinon cette exposition d'un vaste étalage de photos et d'outils anciens du temps des sucres avant l'ère de la tubulure, n'ouvrira ses portes que le dimanche, et sur semaine pour des visites organisées. Ce qui a permis de rouvrir le musée Marius-Barbeau est un don de \$3,500 de la Fondation Robert-Cliche. La coopération de la Société du patrimoine des Beaucerons a aussi accepté de prêter une partie des exhibits pour l'exposition sur "le temps des sucres". Le mandat que s'est fixé le conseil d'administration du musée est d'être un centre de diffusion de la civilisation de la vallée de la Chaudière.

Un festival plus modeste, cette année à Plessisville

PLESSISVILLE — En raison des difficultés financières qui ont affaibli son organisation, le 24e Festival de l'énergie de Plessisville, dans les Bois-Francs, n'a pas l'ampleur des événements précédents.

La période intensive des activités a lieu cette fin de semaine. L'exposition de produits de l'énergie et de travaux d'artisanat se poursuivra ce soir et demain (13h à 17h) au centre communautaire. Une vingtaine de producteurs y participent. M. Armand Fortier, de Saint-Pierre-Baptiste, a été proclamé "roi de l'énergie".

Demain sera la Journée des en-

fants (jeux, défilé, partie de sucre) au domaine du festival.

Les festivités seront clôturées dimanche par du jogging populaire (2, 5 et 10 km) à la polyvalente, une dégustation de la tire et un souper au boeuf braisé à l'énergie au domaine du festival.

L'organisation du festival est accablée d'une dette de \$105,000. Pour se renflouer, elle a voulu vendre son érablière qu'elle évalue à \$125,000. En décembre dernier, elle a reçu une offre de \$60,050 pour ses installations. Elle l'a refusée. Depuis, le dossier est en suspens.

Cours de cuisiniers jugés rentables malgré leur coût

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Il en coûte environ \$1,000 par étudiant en journées périssables seulement, pour former une quinzaine de cuisiniers d'établissements, dans le cadre du cours d'éducation aux adultes dispensé à la polyvalente du Plateau, de La Malbaie. Toutefois, selon le responsable, M. André Lajoie, l'investissement vaut le coup puisque la majorité des étudiants réussissent à se trouver un emploi dans l'industrie touristique régionale.

"On estime que 60 pour 100 de nos étudiants ont assurément trouvé du travail dans ce domaine. Ce ne sont là que ceux qu'on a pu rejoindre. Il y en a beaucoup qu'on a perdu de vue", de dire M. Lajoie, en commentant les possibilités qui s'offrent aux finissants.

Québec-Téléphone de Beauce a 3 camions au gaz propane

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — La compagnie Québec-Téléphone vient de faire un nouveau pas vers la réalisation de l'un des objectifs de son programme d'économie d'énergie, soit la réduction des coûts du carburant, en dotant son parc des véhicules à Saint-Marie de Beauce de trois camions fonctionnant au gaz propane.

C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, M. Jean-Marc Labbé, directeur commercial du district de Saint-Marie de Beauce, en mentionnant que le "propane coûte beaucoup moins cher que l'essence, puisque son prix se situe actuellement à 35,9 cents le litre, comparativement à 49,6 cents le litre pour l'essence".

Selon M. Labbé, "l'utilisation du propane se traduit par des coûts d'entretien moins élevés". Il a donné comme exemple que les vidanges d'huile sont trois fois moins nombreuses et que les bougies durent cinq fois plus longtemps.

"Autre caractéristique intéressante du gaz propane, dit-il, c'est qu'il n'est pratiquement pas polluant; c'est ce qu'on appelle un carburant propre".

Pour l'instant, a déclaré M. Labbé, "il n'est pas dit que la compagnie Québec-Téléphone convertira tous ses véhicules au propane, puisque c'est seulement à la lumière des résultats obtenus avec les premiers convertis et les autres qui les suivront qu'on verra s'il y a lieu de rouler au propane seulement à l'avenir".

Nouvelles options

Avec la mise en service du nouveau commu-

LE SOLEIL
UNE
BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...

ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Reparations de
Télévision et Radio
Estimation
gratuite
ECONOMIQUE
RADIO-TV G.L. Enr.
2543, ch. Ste-Foy, Ste-Foy
658-5435

Les étudiants sont sélectionnés par le centre d'emploi du Canada. Le cours est d'une durée de 41 semaines. Il se met en branle à la mi-septembre pour se terminer en juin. "Ce n'est pas l'endroit où l'on vient passer l'hiver au chaud, tout en touchant des prestations, soutient M. Lajoie, l'expérience nous démontre que ceux qui partent avec cette intention quittent rapidement le cours".

Parallèlement, au cours de cuisinier, on dispense ceux pour les serveurs et serveuses. Ils sont toutefois moins longs. Les cours débutent à la mi-novembre, pour se terminer à la mi-mai.

On investit pas moins de \$15,000 en journées périssables, pour dispenser ces cours. Il a fallu de plus consacrer \$30,000 environ en immobilisations, au cours des dernières années.

Québec-Téléphone de Beauce a 3 camions au gaz propane

tateur numérique DMS 100 / 200, de nouvelles options seront dorénavant disponibles pour les abonnés du district de Saint-Marie possédant une ligne individuelle, dont le numéro de téléphone commence par 387, 728 ou 774.

Ces nouvelles options, a expliqué M. Jean-Marc Labbé, seront: le transfert d'appels, la composition abrégée, la conférence à trois, la mise en attente des appels et la restriction à l'interurbain.

On pourra utiliser ces nouvelles options moyennant une mensualité variant selon le genre d'option et la classification du service du client (affaire ou résidence) soit entre \$1,75 et \$5 par option.

LOTTO SÉLECT

Date: 21/04/82
Ventes: 116 782,50\$

NUMERO GAGNANT: 7130

	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	13	2 116,20\$
dans n'importe quel ordre	284	88,10\$

A la librairie
LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.
2299, Versant Nord, Ste-Foy, Qué. G1N 4G2
TEL.: 688-1943

LIBRAIRIE AGRÉE

**JUSQU'AU 1^{er} MAI
NOTRE 2^e PLANCHER
EST EN FÊTE**

**DES RABAIS INCROYABLES DE
20%-30%-40%-50%-60%**

**TOUS LES LIVRES SANS
EXCEPTION SONT REDUITS 20%**
plus un bon d'achat de 3% lorsque vous payez comptant

Nous avons un choix incroyable de livres pour tous les âges et pour tous les goûts tels que:

bandes dessinées contes poésies arts plastiques sports loisirs bricolage décoration jardinage	roman biographie sciences politique pédagogie psychologie sexologie cuisine médecine, etc.
---	--

Aussi une sélection de 100 articles à rabais à notre premier plancher - pour la maison, le bureau, l'école.

**VEENEZ NOUS VISITER ET BOUQUINEZ EN PAIX A
LA "VRAIE" LIBRAIRIE**

Cartes Mastercard et Visa acceptées
Ouverture — heures normales des magasins

stéréquad

CLINIQUE AKG
Jeudi, vendredi, samedi

VENEZ FAIRE VERIFIER GRATUITEMENT, SUR UN EQUIPEMENT SOPHISTIQUE, L'INSTALLATION ET L'ETAT DE VOTRE CELLULE MAGNETIQUE

P.S. APPORTEZ VOTRE TOURNE-DISQUE

710, CÔTE FRANKLIN
QUÉBEC, QC
Tel.: (418) 687-0909

VENTE PRIX COMPTANT COUTANT

VEENEZ VISITER NOS TENTES! MILLIERS D'ARTICLES A RABAIS POUR VOUS

ÇA SE POURSUIT 2 DERNIERS JOURS

TOUCHATOU

445, boul. Pierre-Bertrand
VILLE-VANIER
687-2960

1200, 80e Rue est
CHARLESBOURG
628-0450

Des centaines de spéciaux vous attendent dans nos tentes
EFFECTIF JUSQU'AU 24 AVRIL 1982

2, rue du Progrès
ST-ROMUALD
839-0621

QUÉBEC ET BANLIEUE

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Embellissement Optimiste Beauport poursuit ses nombreuses activités

par **Gérald OUELLET**

Embellissement Optimiste Beauport est un projet de développement communautaire qui a pour but de sensibiliser la population du grand Beauport à l'environnement. Comme son nom l'indique, le projet est parrainé par le club Optimiste Saint-Laurent Québec Inc., mais il faut mentionner que Embellissement Optimiste Beauport travaille en étroite collaboration avec le service municipal des loisirs et parcs.

Trois personnes s'occupent de ce projet déjà depuis le début de février et deux autres s'y sont ajoutées depuis la fin mars. Le projet doit se terminer à la fin de juin et l'on compte bien, d'ici ce temps, avoir sensibilisé le plus de gens possible.

En effet, comme activités et interventions, le projet Embellissement Optimiste Beauport compte procéder à la pose de panneaux d'information sur l'identification des arbres et sur l'écologie du site de

la rivière Beauport. On procèdera également à la coupe de bois mort et l'élagage des arbres endommagés par le vandalisme ou la maladie, au même endroit.

On effectuera également la distribution gratuite d'arbres, du 3 au 16 mai. Les gens intéressés devront réserver leurs arbres, soit par le biais d'un bon de réservation qui paraîtra dans le journal "Reflet de mon milieu", soit en personne au kiosque d'Embellissement Optimiste Beauport au Salon de mai.

Embellissement Optimiste Beauport tiendra une conférence publique sur l'environnement, le jeudi 20 mai, à 20h, au pavillon Sainte-Georgette. Cette conférence s'adresse à tous les gens soucieux de leur environnement. De plus, il y aura projection publique de diaporama sur le recyclage des déchets domestiques, le jeudi 27 mai, à 20h, au pavillon Sainte-Georgette. Les organisateurs espèrent réunir

à cette occasion tous les gens intéressés au recyclage et évaluer avec eux la possibilité d'un projet de recyclage à travers le grand Beauport.

Il y aura également des visites organisées des sentiers de la rivière Beauport pour les étudiants du primaire et du secondaire. Ces visites auront lieu dans la semaine du 17 au 21 mai et du 24 au 28 mai. D'autres visites pourront être organisées au même endroit pour les groupes communautaires intéressés les 22, 23, 29, 30 mai et la semaine du 31 mai au 4 juin.

Enfin, Embellissement Optimiste Beauport a une banque de films et diaporamas disponibles pour les écoles et les groupes sociaux durant le mois de mai. Il y aura également un concours de dessin dans les écoles primaires. Même si certaines de ces activités s'adressent à des clientèles spécifiques, l'ensemble s'adresse à toute la population du grand Beauport.



Camion-incendie

La ville de Beauport a pris possession, cette semaine, de son nouveau camion-incendie. Acheté au coût de \$120,000, il servira à compléter la flotte du Service de la protection publique de Beauport et non pas à remplacer un vieux camion.

15e édition du Salon de Mai au stade couvert de Giffard

par **Gérald OUELLET**

Pour la 15e année consécutive, le Salon de mai se tiendra du 29 avril au 2 mai au stade couvert de Giffard, à Beauport. On sait que cet événement annuel est organisé conjointement entre les artisans du grand Beauport et le service municipal des loisirs et parcs.

Le Salon de mai comptera plus de 60 kiosques de démonstration des techniques artisanales de chacun des artisans. Il y aura également de l'animation et un spectacle continu. En effet, comme l'indiquait le responsable du Salon de mai, M. Jean Bergeron, animateur de loisirs du secteur "est", les artisans du grand Beauport en mettront plein la vue aux nombreux visiteurs.

Comme l'indiquait M. Bergeron, les artisans ont été sélectionnés pour la qualité et l'originalité de leurs œuvres. Les domaines de la peinture, de la sculpture, du cuivre, du métal à tisser et le travail du cuir ne sont que des exemples d'artisanat qui seront présentés aux visiteurs. Ceux-ci auront également l'occasion de voir à l'œuvre un pâtissier fabriquer des brioches.

Exposition

Encore cette année, la Chambre de commerce de Beauport tiendra son exposition industrielle et commerciale à la polyvalente Samuel-de-Champlain du secteur Giffard, du 29 avril au 2 mai. Il y aura plus de 40 kiosques permettant aux visiteurs de prendre connaissance de ce que peuvent offrir les industries et commerces du grand Beauport.

Comme le laissait entendre le président de la chambre, l'architecte Claude Guy, cette exposition a été encore organisée cette année pour faire prendre conscience à la population du grand Beauport qu'il y existe des industries et commerces pouvant répondre adéquatement aux besoins de la population.

Il est à noter que l'exposition de la Chambre se tient conjointement avec le Salon de mai qui, lui, se tient au stade couvert de Giffard.

Ces colliers sont faits de pépites de verre vénitien

Au cours des siècles, la romantique ville de Venise a toujours été réputée pour la richesse de ses trésors artistiques, de son or, de ses dentelles et de ses damas. Mais c'est probablement le verre qui l'a rendue plus célèbre encore.

C'est à Venise que notre acheteur a déniché ces bijoux inusités...des perles en forme de pépites à petits reflets dorés. Ces colliers sont offerts en 2 longueurs et 3 couleurs: bleu lapis, jade et turquoise.

16 pouces, \$10
30 pouces, \$17.50

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Une saucière pas chère!

A \$6.95, c'est donné!
Un ustensile que vous trouverez des plus utiles — en bon acier inoxydable du Danemark.

Cette saucière d'environ 5" de diamètre sert évidemment pour la sauce, mais aussi pour la mayonnaise, le beurre fondu, la crème fouettée ou la confiture.

Saucière et plateau ne font qu'un.

Avec louche, \$6.95
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom Fréchette**

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Tel-Aide

L'organisme bénévole Tel-Aide Québec célèbre ce mois-ci son sixième anniversaire d'existence. Depuis le 18 avril 1972, près de 400 personnes bénévoles se sont succédé à l'appareil téléphonique pour apporter réconfort et soulagement à des dizaines de milliers de personnes plus ou moins en état de détresse. Si vous avez des problèmes de solitude, composez 522-1266.

Assemblée annuelle

L'Association des loisirs Notre-Dame-de-Foy tiendra son assemblée générale annuelle lundi, à 19h30, au chalet des loisirs dans le parc Notre-Dame-de-Foy (accès par la rue Jacques-Berthiaume). Une invitation spéciale est lancée aux paroissiens de 18 ans et plus. Pour informations, composez 651-6107.

Cuisine végétarienne

Un cours de huit semaines sur la cuisine végétarienne commencera mardi prochain, à 19h30, à la polyvalente Duberger—Les Saules. Pour détails et inscriptions, composez 843-5728.

Echo du Carnaval

Voici la liste des gagnants de l'effigie de Bonhomme pour le Carnaval de Québec 1982. Les numéros ont été tirés le 14 février dernier mais les gagnants avaient jusqu'au 15 avril pour réclamer leurs prix. Les détenteurs de billets chanceux sont: Mme Rita Bédard, Québec, \$15,000, et M. Robert Gaudreau, Québec, \$10,000. Mmes Monique Boies, Québec, Marcelle Blouin, Ile d'Orléans, Mmes Andrée Allyn, Dorchester, et Rachelle Corriveau, \$1,000 chacun. Le nombre d'effigies vendues a été de 124,280. Pour autres détails, rejoignez Marie Bel-leau à 626-3716.

Epanouissement

Le centre de yoga et d'épanouissement Le Lotus offre gratuitement une soirée-rencontre d'information sur l'utilisation des rêves comme moyen de connaissance de soi et de transformation intérieure. Le thème: "Le rêve, miroir de la réalité intérieure", sera commenté par Rose Pineault (Nishita), demain, de 19h30 à 22h, au local du 805A, côte Franklin à Québec. Pour autres détails, composez 688-9110.

Expo-art

L'expo-art Sillery présentera demain et dimanche au centre communautaire Marie-Victorin une exposition des réalisations des participants aux ateliers du service des loisirs, des séances de démonstration des techniques de base et des projections de films sur le patrimoine, la musique et l'horticulture. Les portes du centre sur la rue Marie-Victorin seront ouvertes demain, de 13h à 21h, et dimanche, de 13h à 17h. Pour détails, composez 683-2181.

Exposition d'aquarelles

Une exposition des aquarelles de Chanh Trung Truong est tenue jusqu'au 7 mai à la galerie La Dizaine, située à la cafétéria de Place-de-Ville, à Sainte-Foy. On peut la visiter du lundi au vendredi inclusivement, de 8h à 16h.

Exposition d'artisanat

Le Cercle d'artisanat de Saint-Thomas d'Aquin présentera demain, de 13h30 à 17h et de 19h à 22h, et dimanche, de 10h à 18h, une exposition d'art sanat au centre communautaire Saint-Thomas d'Aquin, 824 rue Paradis. Il y aura des articles de basse-lisse, de couture, de crochet, de courtpointe, de dentelle au fuseau et d'émail sur cuivre.

Fête de l'amitié

Il y a la fête des Mères en mai, la fête des Pères en juin, la fête des Coeurs, le 14 février, et même la fête des Morts, le 2 novembre. Il y a aussi la fête de l'Amitié, organisée par un groupe de personnes pour une cinquième année consécutive. Elle est célébrée le dernier dimanche d'avril. La fête engage l'envoi d'une carte de souhaits à un ami lointain, une visite à un ami malade ou un téléphone à un ami. Pour autres détails, rejoignez Roland Bernier à 657-3721 ou 656-6362.

Fête au boudin

L'Association Québec-Perche organise pour demain, à 16h, au pavillon Champagnat sur le campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge, une fête au boudin français. En plus de la bouffe, il y aura projection de diapositives commentées par M. Georges Jacob, photographe professionnel de Montréal.

Fête du printemps

Dans le cadre des fêtes du Printemps, les loisirs de Montcalm organisent une exposition et une vente d'artisanat pour la fin de semaine. Les activités auront lieu demain, de 14h à 20h, et dimanche, de 13h à 20h30, au centre des loisirs, 265 ouest, boulevard Saint-Cyrille. Pour détails, rejoignez Mme Mado Bourgeois à 523-6595.

Soirée sociale

Le thème: "Place aux jeunes dans un monde à changer" sera développé au cours d'une soirée sociale qui aura lieu mardi prochain, de 19h30 à 22h, au service diocésain de la pastorale, 1073 boulevard Saint-Cyrille. L'entrée sera gratuite. Pour autres détails, composez 688-1211.

Réunion scolaire

Une réunion spéciale du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Des-Îlets aura lieu mardi prochain, à 19h30, à la salle de l'école Saint-Pierre, 5250 avenue des Sauges, à Charlesbourg (Orsainville). Il sera question de la révision de certaines listes électorales et de l'étude et de l'acceptation de budgets d'opérations courantes et d'immobilisation 1982-1983.

Vers la retraite

Les pré-retraités du programme: "Adaptation à la retraite" invitent la population à participer à un mini-colloque qui aura lieu au CLSC de la Basse-Ville, 310 boulevard Langelier, dimanche prochain, de 10h à 16h. L'étude portera sur le thème: "Un cheminement vers une continuation de vie autonome". Pour autres détails et inscription, rejoignez Patricia Dumas à 529-6592.

Vernissage

Un vernissage de 45 toiles de Philippe Bédard sur le thème: "Les rues de Québec" aura lieu mardi prochain, de 17h à 22h, à la maison Maheu-Couillard, 27 rue Sous-le-Fort à Québec. Les scènes des tableaux seront commentées par Mme Monique Duval, journaliste. L'exposition prendra fin le 2 mai 1982 à 17h.

affaires urbaines

Grand nettoyage

BEAUPORT — La ville de Beauport désire aviser ses citoyens que la semaine du grand nettoyage s'effectuera du 3 au 7 mai prochain. La population est invitée à déposer en bordure de la rue ce qu'on appelle les monstres (matelas, branches d'arbres, matériaux de construction en faible quantité). La ville ne s'engage pas à ramasser les débris résultant de la démolition d'un garage au complet. Pour les retardataires, les jeudis 13 et 20 mai seront les dates permises pour déposer les monstres en bordure de la rue.

Bibliothèque municipale

BEAUPORT — Après cinq semaines d'ouverture, la nouvelle bibliothèque municipale de Beauport connaît un grand succès. En effet, déjà 2,300 abonnés, dont 1,300 adultes, se sont prévalus de leur droit de s'abonner à la bibliothèque. Près de 13,000 volumes ont été prêtés aux citoyens du grand Beauport au cours de cette période. On sait que la bibliothèque est située au 3095 chemin Royal, entre les rues Bourg-Royal et d'Estimauville, dans l'ancien hôtel de ville de Giffard.



CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent de la législation énergétique

Le Comité permanent de la législation énergétique de la Chambre des communes tiendra des séances concernant la législation suivante:

- Bill C-101 Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada;
- Bill C-102 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;
- Bill C-103 Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi;
- Bill C-104 Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger;
- Bill C-105 Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;
- Bill C-106 Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout;
- Bill C-107 Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles;
- Bill C-108 Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (n°3).

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires à ces sujets peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.

Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier de 28cm par 22cm avec marges de 3cm par 2cm. Ces mémoires devront être reçus avant 17 heures le vendredi 7 mai 1982.

Toute correspondance devra être envoyée à:

Hugh R. Stewart, greffier
Comité permanent de la législation énergétique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Le Comité se réserve le droit exclusif de faire la sélection des témoins qui seront invités à le rencontrer.

David Collette, député
Président

COMPLEXE PLACE JACQUES-CARTIER

(Bibliothèque de Québec) 325, du Roi

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'ouverture du premier commerce dans ce prestigieux complexe du centre-ville.

Le Docteur F. Bellemare

Ophthalmologiste

a déménagé son bureau du boulevard Charest pour s'installer au

325, RUE DU ROI

en plein cœur du complexe (stationnement sous l'édifice)

ENCORE DES ESPACES DE CHOIX A LOUER

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7000 INC.

Venez vous joindre à nous...

525-4931

Sombre avenir pour le marché des édifices à bureaux

par Vincent CLICHE

L'avenir du marché des édifices à bureaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) s'annonce plutôt sombre.

Dans une étude réalisée par le Service d'aménagement du territoire de la CUQ, rendue publique hier au cours d'une conférence de presse, on indique que le surplus d'espaces à bureaux qui existe dans la région, le climat économique difficile, le ralentissement de la croissance des effectifs du gouvernement provincial et les programmes de décentralisation de ses ministères sont autant de facteurs qui assombrissent l'avenir du marché des espaces à bureaux, sur le territoire de la CUQ.

Cette étude de la CUQ visait principalement à faire l'inventaire des édifices à bureaux sur son territoire dans le cadre de la préparation du schéma d'aménagement du territoire qui doit être adopté en juin par le conseil de la communauté.

Les principales données de l'étude sont les suivantes:

— Concentration de près de 70 pour 100 des espaces à bureaux entre le centre-ville de Québec et la ville de Sainte-Foy;

— Cinquante-cinq pour cent de la

superficie disponible est occupée par l'administration publique;

— On constate l'amorce d'une déconcentration de l'emploi tertiaire vers le nord du territoire de la CUQ et la basse ville de Québec;

— Enfin, on insiste sur le besoin de réglementer la construction d'édifices à bureaux sur le territoire de la CUQ.

Selon l'étude, il y a près de 14,1 millions de pieds carrés de surface (répartis dans 168 immeubles à bureaux de 15,000 pieds carrés et plus) destinés à accueillir des bureaux et dont près de 70 pour 100 sont concentrés dans le corridor entre le centre-ville de Québec et la ville de Sainte-Foy.

Sur les 14,1 millions de pieds carrés recensés, 47 pour 100 abritent la fonction publique provinciale, 8 pour 100, la fonction publique fédérale et 45 pour 100 l'administration privée.

Depuis 1976

Depuis 1976, il s'est construit environ 3 millions de pieds carrés de bureaux dans les édifices de plus de 40,000 pieds carrés. La construction s'est répartie comme suit: 52 pour 100 dans la ville de Québec, 45 pour 100 à

Sainte-Foy et 3 pour 100 à Charlesbourg.

L'étude démontre également qu'environ les deux tiers des surfaces mises en marché depuis 1976 sont actuellement occupées par les fonctionnaires provinciaux et fédéraux.

C'est pourquoi, la CUQ croit que le marché pourrait être fortement perturbé dans les prochaines années si la stabilisation annoncée des effectifs gouvernementaux se concrétisait.

Nécessité de réglementer

Les tendances observées et les perspectives d'avenir amènent les auteurs de l'étude à conclure à la nécessité d'adopter certaines mesures réglementaires dans le futur schéma d'aménagement de la CUQ, afin d'organiser la croissance future et d'éviter l'éparpillement des équipements majeurs.

Selon l'étude, ces mesures réglementaires peuvent améliorer la gestion de cette composante du tissu urbain dont les effets se font sentir à court, moyen et long termes, sur le processus d'urbanisation, les services publics, les transports en commun, le domaine foncier et le prix du sol.



Le Soleil, Roland Marcoux

L'étude de la CUQ suggère que les centres commerciaux de moindre envergure soient sous le contrôle des municipalités.

Proposition de la CUQ

Contrôle sur la venue de centres commerciaux

par Vincent CLICHE

Le schéma d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec, qui doit être rendu public vers le 15 juin, devrait contenir des mesures pour contrôler l'implantation de centres commerciaux à caractère supra-régional ou régional.

Cette proposition est faite dans une étude préparée par le Service d'aménagement du territoire de la CUQ. Cette étude a été rendue publique, hier, au cours d'une confé-

rence de presse. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation du schéma d'aménagement.

D'après l'étude, l'implantation d'un centre commercial dans une municipalité a un impact important sur la structuration de l'espace de la communauté tout entière.

Les auteurs de l'étude suggèrent également que les centres commerciaux de moindre envergure, appelés de "quartier" et de "voisinage", soient sous le contrôle des municipalités.

"S'ils ont un impact peu significatif à l'échelle régionale, ces centres peuvent cependant avoir beaucoup de retombées au niveau d'une municipalité ou d'un quartier" lit-on dans l'étude.

Inventaire

Mme Céline Soucy, urbaniste au service de l'aménagement, a fait l'inventaire de plus de 50 centres commerciaux sur le territoire de la CUQ.

Elle les a regroupés en quatre types selon la fonction qu'ils assument, l'importance de leurs locataires-clés, les biens et les services offerts, le nombre d'établissements et la superficie du centre.

C'est ainsi qu'il y a sur le territoire de la CUQ, trois centres commerciaux d'envergure supra-régionale (Place Laurier, Place Fleur de Lys, et Galeries de la Capitale), sept

centres d'envergure régionale, huit centres de "quartier" et 35 centres de "voisinage".

Il est à souligner que les quatre grandes municipalités (Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport) comptent au moins un centre d'envergure régionale, alors qu'il y a au moins un centre de niveau inférieur dans les autres municipalités, sauf à Vanier et à Lac-Saint-Charles, où il n'y avait pas de centre commercial au moment de l'inventaire.

L'étude révèle également que les centres commerciaux d'importance sont localisés près des axes routiers majeurs, alors que les autres types de centres sont localisés sur des artères municipales au cœur des quartiers résidentiels.

Contrôle de la CUQ

Le contrôle, que pourrait établir la CUQ par son schéma d'aménagement, pourrait toucher la localisation des futurs centres supra-régionaux et régionaux et l'échéancier concernant l'implantation de ces centres.

Selon l'étude, la CUQ pourrait prévoir le moment le plus propice à l'apparition des centres compte tenu des prévisions de son schéma d'aménagement et éviter, voire refuser, les implantations trop précoces qui deviennent très coûteuses et qui bouleversent la planification établie.

La SHQ entreprendra une enquête à l'Office d'habitation de Sillery

par Vincent CLICHE

Le directeur général de la Société d'habitation du Québec (SHQ), M. Paul Angers, fera enquête pour vérifier la situation qui prévaut à l'Office municipal d'habitation de Sillery.

M. Angers a été chargé par le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, M. Guy Tardif, de vérifier cette situation, à la suite d'une demande faite en ce sens par un citoyen de Sillery, M. Léandre Faguy.

Dans une lettre datée du 30 mars, ce citoyen demandait au ministre Tardif d'instituer une enquête "complète" sur l'Office municipal d'habitation de Sillery et les méthodes employées dans le choix des personnes désireuses d'obtenir un logement dans l'une des deux résidences pour personnes âgées de la municipalité. Dans sa réponse datée du 15 avril, le ministre informe M. Faguy qu'il a transmis cette demande au directeur général de la SHQ, le priant de vérifier la situation décrite et d'y apporter les correctifs qui s'imposent, le cas échéant.

Demande de M. Faguy

M. Faguy insiste pour que l'enquête soit instituée dans le plus bref délai et qu'elle devrait également être complète, c'est-à-dire qu'elle devrait couvrir la période du 1er janvier 1979 à ce jour.

Dans sa demande au ministre, M. Faguy laisse voir également les raisons qui l'ont amené à demander cette enquête: "Si l'on trouve de l'espace pour la parenté de conseillers municipaux et pour celle d'amis, je ne puis accepter qu'on refuse à dessein des personnes qui ont un droit sacré de priorité" écrit-il, en parlant des méthodes de sélection des locataires des résidences.

M. Faguy annexe d'ailleurs à sa requête deux dossiers pour appuyer sa demande d'enquête.

Le premier dossier concerne les demandes infructueuses d'un couple qui a habité Sillery de 1931 à 1981. Ce couple a fait sa demande au début de 1981, alors que la deuxième résidence pour personnes âgées était en construction, mais n'a pas encore obtenu de réponse positive.

Le deuxième dossier présenté par M. Faguy concerne le cas de la mère du conseiller André-M. Breton qui aurait obtenu un logement,

malgré les nombreuses propriétés qu'elle possède et des revenus qui ne la rendraient pas éligible à occuper un logement dans l'une des résidences.

M. Breton

Le conseiller Breton est vice-président de l'Office municipal d'habitation de Sillery et membre du comité de sélection des demandes de logement dans les deux résidences. Mentionnons qu'il est le conseiller du quartier où sont situées les deux résidences pour personnes âgées.

Interrogé par LE SOLEIL, hier, le conseiller Breton a déclaré: "Ils ont beau en faire des enquêtes sur l'Office municipal d'habitation, ça ne me touche pas beaucoup."

Concernant les deux

dossiers fournis par M. Faguy pour appuyer sa demande d'enquête, le conseiller Breton a eu les commentaires suivants:

Concernant le couple qui est demeuré 50 ans à Sillery et qui se voit refuser un logement dans l'une des résidences, M. Breton a mentionné que sa demande a été refusée parce que le couple a des revenus trop élevés et n'entre pas dans les normes et les critères d'éligibilité établis par l'Office municipal d'habitation pour les futurs locataires.

Concernant le cas de sa mère, M. Breton a déclaré que les critères établis quant aux revenus ne pouvaient être évoqués parce qu'il s'agissait d'une personne handicapée, qui avait priorité absolue pour les

six logements prévus à cette fin dans l'une des résidences.

"Dans le cas de ma mère, je n'ai pas de décision à prendre là-dessus" a ajouté le conseiller Breton. Il a expliqué que pour combler les six logements pour handicapés, l'office a dû aller en chercher un peu partout dans les villes avoisinant Sillery.

Parlant de sa mère, il a ajouté qu'elle était vraiment handicapée et qu'elle avait besoin en permanence d'une personne pour lui tenir compagnie.

Enfin M. Breton se demande pourquoi M. Faguy ne mentionne pas également le cas du conseiller Robert Giroux, dont le père et la mère sont aussi locataires dans l'une des résidences.

Les normes et critères

L'Office municipal d'habitation de Sillery a établi, en 1978, les critères d'éligibilité à la première résidence pour personnes âgées, qui a ouvert ses portes à l'automne 1979.

Ces critères d'éligibilité ont été repris et précisés pour l'ouverture de la deuxième résidence, en 1981. Voici ces critères:

- a) avoir vécu à Sillery au moins 5 ans depuis les 15 dernières années;
- b) personnes autonomes;
- c) personnes retraitées de 60 ans et plus, qui sont mal logées et qui ont des revenus inférieurs à \$13,500 pour une personne seule ou \$15,000 pour deux personnes;
- d) au moins un des membres du ménage

VENTE DE PNEUS pour MOTOS 15% SUR TOUS LES PNEUS*

* Installation et balancement compris sur roues.

Cette vente est en vigueur du 26 avril au 1er mai inclus.

MOTO BOUTIQUE

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Qué. G1V 1V8 Téléphone (418) 653-4021

L'INTRÉPIDE, LE RADIAL CEINTURÉ D'ACIER DE GULF ET LE MICHELIN X: DEUX EXCELLENTS PNEUS.

LA DIFFÉRENCE? CELUI DE GULF COÛTE JUSQU'À

30% MOINS CHER*

L'INTRÉPIDE, le radial ceinturé d'acier de Gulf, et le radial Michelin X... une adhérence qui excelle en virage, en ligne droite, sur bonne ou mauvaise route. Ces deux radiaux ceinturés d'acier sont conçus pour améliorer la tenue de route, le kilométrage... et le confort...

Le Michelin X et l'INTRÉPIDE de Gulf.

Deux excellents pneus. La différence? Celui de Gulf coûte jusqu'à 30% moins cher.

*selon les prix de détail suggérés au 1^{er} mars 1982.



Servez-vous de votre carte voyages Gulf et, dans la plupart des stations Gulf, des cartes Visa ou MasterCard. C'est bien commode.

*Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'usager inscrit Gulf Canada Limitée.



Ça, c'est de la performance!

La GRC aurait saisi les listes d'autres partis

MONTREAL (d'après PC) — Un officier du service de sécurité de la Gendarmerie royale canadienne a déclaré, hier matin, que des agents de la GRC se sont emparés d'au moins une autre liste de membres d'une formation politique, en plus de celle du Parti québécois volée en 1973 dans les bureaux d'une société d'informatique montréalaise.

L'inspecteur Kenneth Hollas a fait cette déclaration alors qu'il témoignait, en cour supérieure du Québec, au procès devant juge et jurés de l'inspecteur Claude Vermette, de la GRC, qui est accusé du vol de ladite liste des membres du PQ.

Le témoin Hollas n'a pas nommé l'autre parti politique dont la liste des membres a été saisie par la Gendarmerie royale.

Le procureur de la couronne, Me Jean-Pierre

Bonin, a demandé à l'inspecteur Hollas si "vous vous êtes déjà emparé d'une autre liste de membres d'un parti politique?"

Après une hésitation de quelques secondes, le témoin a alors répondu: "Je dois répondre oui".

"On m'a toujours laissé entendre que ces opérations avaient fait l'objet de discussions avec le ministère fédéral de la Justice et qu'on nous avait assuré qu'elles étaient légales", a expliqué le témoin, auteur du document officiel de la GRC sur "Puma" en 1971.

A la demande des avocats de la défense, le juge a émis hier un sub-poena pour obtenir ce document. Un autre sub-poena a été signifié pour des plans d'action rédigés annuellement par Hollas entre 1970 et 1975, où il était question des "opérations Puma".

Parmi les documents déposés au tribunal hier figure une note de service de 1975 dans laquelle Hollas écrivait que la liste des membres du PQ avait été détruite cette année-là. "Si ces informations tombent dans les mauvaises mains, elles pourraient embarrasser le gouvernement (fédéral) de même que la GRC", écrivait-il.

A Me Bonin qui lui demandait ce qu'il entendait par "mauvaises mains", le témoin répondit: "Le public."

Un autre document produit en cour est une



L'inspecteur Kenneth Hollas, alors qu'il quittait le palais de justice de Montréal.

note de la GRC, datée du 14 novembre 1972, affirmant qu'il y a 235 péquistes qui occupent des postes dans les ministères fédéraux.

Les Ontariens pourraient payer leurs amendes avec leur carte de crédit

TORONTO (d'après PC) — Les Ontariens pourraient bien, avant la fin de l'année, payer au moyen de leurs cartes de crédit les amendes qui leur sont imposées par la cour provinciale si le procureur général, M. Roy McMurtry, donne suite à des recommandations de ses fonctionnaires.

Il s'agirait surtout d'amendes pour infractions au code de la route et

aux règlements sur la pêche et la chasse.

Dans une interview, M. McMurtry a dit trouver l'idée très intéressante mais ne pas ignorer que certains s'y opposeraient par respect pour la loi.

Quand on a avancé cette idée il y a un peu plus d'un an, on n'a pas tardé en certains milieux à soutenir que le paiement d'amendes au

moyen des cartes de crédit diminuerait le respect envers l'administration de la justice.

Le ministre a déclaré qu'il ne partageait pas nécessairement cette inquiétude.

M. Alex Mackay, directeur des bureaux de la cour provinciale, a fait observer que déjà aux Etats-Unis, par exemple en Ohio, les automobilistes peuvent payer immédiatement aux agents de la circulation, avec leur carte de crédit, les amendes pour excès de vitesse.

Arrêtés pour un vol dans une Caisse populaire

EDMUNDTON, N.-B. (PC) — Trois individus de Montréal sont présentement détenus par la Gendarmerie royale du Canada à la suite d'un vol à main armée qui aurait été commis à la Caisse populaire Les Étroits, au Québec.

Les suspects ont été appréhendés dans la municipalité de Saint-Hilaire près d'Edmundton, au Nouveau-Brunswick.

Le montant du vol est évalué à près de \$6,000.

avez-vous le goût du SOLEIL abonnez-vous! 647-3333

PAROISSE ST-BASILE ET VILLAGE ST-BASILE SUD

Comté de Portneuf

APPEL D'OFFRES

PROJET: Aqueduc Inter municipal
Dossier no: 82-301-03

PROPRIÉTAIRE: Corporations Municipales de la Paroisse de St-Basile et Village de St-Basile Sud
40, rue Garnier
ST-BASILE (Québec)
G0A 3G0

CONSULTANTS: LAJOIE, PELLERIN & ASS. L.TEE
635, Marguerite-Bourgeoys
QUÉBEC (Québec)
G1S 3V8

Des soumissions pour un projet d'aqueduc sont demandées par la Municipalité de St-Basile Paroisse et la Municipalité de St-Basile-Sud Village. Les documents de soumission pourront être obtenus à partir du 26 avril 1982 en s'adressant au bureau des Consultants LAJOIE, PELLERIN & ASS. L.TEE au 635, rue Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Les travaux se décrivent sommairement comme suit:

- 1— Pose de conduite d'alimentation en eau potable avec protection incendie.
- 2— Construction d'un réservoir de 682,000 litres.
- 3— L'installation d'un système de pompage.

Un dépôt de cent cinquante (\$150) dollars est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt, présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivants l'ouverture des soumissions. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être déposées avant 18:00 heures, heure en vigueur localement, le 14 mai 1982, au bureau de la Municipalité du Village de St-Basile-Sud, 40, rue Garnier, St-Basile (Québec) Comté de Portneuf.

Elles seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

M. Paulin Leclerc
Secrétaire-trésorier
Aqueduc Inter municipal
de St-Basile

1.01 APPEL D'OFFRES - ENTRETIEN MENAGER

PROJET No 82-10-14-17-99

Avis est, par la présente, donné que la Commission scolaire régionale du Golfe recevra des soumissions pour l'entretien ménager des immeubles ci-dessous mentionnés, à l'heure et à l'endroit conformément aux conditions ci-dessous énumérées.

Entretien ménager des immeubles suivants:

- Ecole polyvalente Manikoutai, 40, Comeau à Sept-Iles.
- Ecole polyvalente Jean-du-Nord, 110, Comeau à Sept-Iles.
- Centre Éducatif l'Abri, 20, boulevard des Iles à Port-Cartier.
- Centre Administratif, 30, Comeau à Sept-Iles.

Nature des travaux

- Entretien ménager

Conditions d'utilisation des documents de soumission

Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec pourront, en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission du propriétaire à l'endroit suivant:

- Commission scolaire régionale du golfe
Service de l'équipement
30, rue Comeau
Sept-Iles, (Québec)
G4R 4N2

Les documents complets de soumission seront disponibles à compter du lundi 26 avril 82.

Conditions de la soumission

La soumission de l'entrepreneur, pour être considérée, devra présenter un prix par immeuble et par année d'opération, inclure soit un chèque visé tiré d'une banque à charte ou d'une caisse populaire ou un bon de soumission équivalent émis par une compagnie d'assurance dont le montant ne devra être inférieur à 10% du montant total de la soumission. Les soumissions seront remises en deux (2) copies dans une enveloppe scellée portant la mention "SOUMISSION / ENTRETIEN MENAGER", avant 16h00, le 14 mai 1982 aux bureaux de la Commission scolaire régionale du Golfe au 30, de la rue Comeau à Sept-Iles.

La Commission scolaire régionale du Golfe n'est tenue d'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
TRANSPORT DE COURRIER
ET DE COLIS
DOSSIER: SP-382

Des soumissions pour la fourniture d'un service de transport de courrier et de colis vers et en provenance des succursales de la Société des alcools du Québec et des distributeurs autorisés localisés dans la province de Québec seront reçues au plus tard à 15:30 heures (heure locale), le 13 mai 1982 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 avenue de Lorimier
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION MONTREAL
7500 rue Tellier
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION QUEBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec, étant détenteur d'un permis en règle de la Commission des transports du Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
FOURNITURE DE FORMULES
D'AFFAIRES
DOSSIER: SP-381

Des soumissions pour la fourniture de formules d'affaires seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 10 mai 1982 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 avenue de Lorimier
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION MONTREAL
7500 rue Tellier
Montréal, QC
H1N 3M7

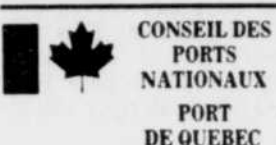
CENTRE DE DISTRIBUTION QUEBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations pouvant réaliser l'entière fabrication au Québec, utilisant des matériaux québécois et ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



CONSEIL DES
PORTS
NATIONAUX
PORT
DE QUEBEC

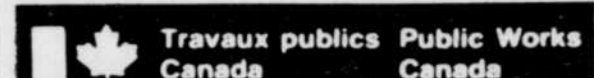
APPEL D'OFFRES POUR LA DEMOLITION OU LA RELOCALISATION DE DEUX (2) BATISSES SITUÉES DANS LE SECTEUR DU VIEUX-PORT DE QUEBEC.

Le Port de Québec se dépar- tit de deux (2) bâtisses, soit une bâtisse située sur la rue Abraham-Martin ayant une superficie de 77,10 m² (830 pi²) et une bâtisse située à l'intersection des rues Abraham-Martin et Henderson d'une superficie de 17,83 m² (192 pi²) qui devront être démolies ou relocalisées à une date à être déterminée par le Port de Québec.

Les formules de soumission pour le présent appel d'offres sont disponibles du lundi au vendredi, entre 8h15 et 17h00 aux bureaux administratifs du Port de Québec, service de l'exploitation, 3e étage, 10, rue de Quercy, QUÉBEC (Québec) (tél. 694-7091). Ces offres cachetées, adressées au sous- signé, devront être reçues avant 17h00 le 30 avril 1982.

Le Port de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le Directeur de l'exploitation
Yvon Bureau
Québec, le 21 avril 1982.



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Travaux Publics - Canada, Chambre 201, 180 Cathédrale, Rimouski, (Qué.) G5L 7C1, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée (Téléphone 722-3000) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'offres 82R-022P — Réfection et isolation de toiture - Immeuble du gouvernement du Canada, 180 de la Cathédrale, RIMOUSKI (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Rimouski, Québec & Montréal, à nos bureaux du Ministère à Québec & Montréal et également au bureau de poste, 180 de la Cathédrale, RIMOUSKI (Québec).

Date limite: le jeudi, 13 mai 1982
Dépôt: \$50

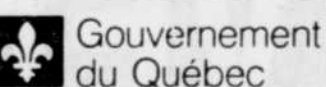
INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Vente de surplus d'actif



VENTE D'ARMES À FEU

S.P. 004005 —

Le Service de la disposition des surplus sollicite des offres pour la vente, à l'unité, de: 40 armes à feu — confisquées (fusils — carabines) divers calibres et marques (sportifs) — (certificat d'autorisation d'acquisition d'armes à feu requis)

ENDROIT: LOISIR, CHASSE & PÊCHE
2757, rue Watt, Parc Colbert
Ste-Foy, Québec.

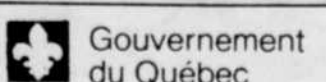
VISITES: les 4, 5 et 6 mai 1982

CLOTURE DE L'APPEL D'OFFRES: 20 mai 1982 — 10:00 heures a.m.

DOCUMENTS DISPONIBLES:

- sur place (jours de visite seulement) et
- Service général des Achats
1155, Claire-Fontaine, 4e étage
Québec, G1R 4X8
Tél.: (418) 643-5452
(frais virés acceptés)

Le Directeur général
GASTON QUIMET



Encan

VENTE DE:

ENVIRON 100 véhicules automobiles, tels que: automobiles de police, (identifiées ou non) automobiles de service (utilisées par divers ministères)

DATE: 8 mai 1982 / 10h
ENDROIT: 1601, Boul. Hamel, Duberger, Québec.

INSPECTION DES BIENS:
7 mai 1982 / 12h à 16h
8 mai 1982 / 8h à 10h

DOCUMENTS DISPONIBLES:
— sur place (les jours de visite et d'encan seulement)

La criée sera faite par:

Enchères Automobiles de Drummondville

CONDITIONS:

- Lors de l'adjudication, il sera exigé de l'acheteur un montant de 100 \$ payable en argent comptant, chèque certifié, mandat de banque ou mandat de poste.
- Le solde devant être payé lors de la prise de possession (argent comptant, chèque certifié), et cela avant mardi le 11 mai 1982. Après cette date, la vente pourra être annulée.
- La vente sera assujettie aux clauses et conditions apparaissant au cahier de charges.

Disposition des surplus
1155, rue Claire-Fontaine
Québec G1R 4X8

Le Directeur général
des achats
GASTON QUIMET



Le Vieux-Port
de Québec



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après au **DIRECTEUR DES FINANCES ET D'ADMINISTRATION, LE VIEUX-PORT DE QUEBEC, 36 1/2, RUE ST-PIERRE, C.P. 95, STATION "B", QUEBEC (QUEBEC) G1K 7A1** et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

ENTREPRISE:

PROJET NO: 90522
Démolition: **Edifice Pouliot/Poliquin**
Date limite: **mardi le 4 mai 1982**
Dépôt: **50,00\$**

ENTREPRISE:

PROJET NO: 90922
Démolition: **Edifice Trépanier**
Date limite: **mardi le 4 mai 1982**
Dépôt: **50,00\$**

ENTREPRISE:

PROJET NO: 91222
Démolition: **Edifice Gagnon & Boucher**
Date limite: **mardi le 4 mai 1982**
Dépôt: **50,00\$**

ENTREPRISE:

PROJET NO: 93022
Démolition: **Edifice Allen Leblanc**
Date limite: **mardi le 4 mai 1982**
Dépôt: **50,00\$**

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions. LA SOCIÉTÉ NE S'ENGAGE À ACCEPTER NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE DES SOUMISSIONS.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUEBEC) INC.

Canada

Le fiduciaire de Gosselin approuvé aujourd'hui

par Marcel COLLARD
M. Maurice Gosselin qui a repris sa liberté, hier, en fin d'après-midi doit faire approuver par le juge Ivan Mignault, avant 14h30, aujourd'hui, le nom du fiduciaire qui administrera ses maisons de chambres jusqu'à l'issue de son procès, instruit le 17 mai, sous 23 chefs d'accusation.

C'est l'une des conditions posées par le juge Mignault hier matin, à la remise en liberté de M. Gosselin, arrêté, lundi, en rapport avec 10 chefs d'accusation pour des prêts usuraires, quatre d'extorsion et divers autres, dont des vols, une tentative d'entrave à la justice, des lésions corporelles, des menaces de mort, possession d'une arme à autorisation restreinte et

un recel d'objets volés, à la suite de plaintes de plusieurs chambreurs du centre-ville.

Le ministère public, représenté par Me René de la Sablonnière, avait recommandé, mercredi, de maintenir M. Gosselin en détention pour la protection et la sécurité du public. Or, le juge Mignault a conclu, après avoir entendu les témoignages de l'enquêteur Jacques Simoneau et du prévenu lui-même, que M. Gosselin pouvait jouir de sa liberté, moyennant certaines conditions pour protéger les témoins et les chambreurs concernés. Il a tenu compte de l'absence d'antécédents judiciaires impliquant la violence et du fait qu'il n'a aucun dossier en suspens devant une cour

criminelle. Il a aussi fait mention que la dénonciation contre M. Gosselin avait été signée par le ministère de la Justice, le 2 avril et que rien ne semblait démontrer une intervention quelconque jusqu'au jour de la comparution.

Les conditions

Pour recouvrer sa liberté, M. Gosselin, un homme âgé de 59 ans, demeurant à Beauport, a dû signer d'abord un engagement personnel de \$10,000 et déposer un montant de \$3,000 en argent, au greffe de la cour des sessions de la paix, pour garantir sa présence devant la cour supérieure. En outre, il a dû s'engager à se rapporter au service de l'identité judiciaire de la sûreté municipale de

Québec, chaque lundi, à 14h; demeurer dans le district judiciaire de Québec et s'abstenir, directement ou indirectement, y compris par son épouse ou d'autres membres de sa famille, de communiquer avec l'une ou l'autre des personnes dont les noms sont mentionnés dans l'acte d'accusation, ou habitant, ou ayant habité dans l'une ou l'autre des maisons de chambres qu'il tient et soumettre avant 14h30 aujourd'hui, au juge Mignault, le nom du fiduciaire chargé de l'administration des maisons de chambres.

Le procès

Le juge a dit comprendre que la procédure privilégiée pour l'instruction d'un procès directement de-

vant jury, dont s'est prévalu le ministère public, privait Me Raymond Bernatchez du droit à la tenue d'une enquête préliminaire pour son client et dont la retranscription des notes sténographiques lui aurait permis de mieux préparer sa défense. Cependant, même si Me Bernatchez avait demandé que le procès soit reporté au 24 mai pour préparer adéquatement sa cause, surtout en raison de la nécessité d'en préparer une autre qui sera débattue en cour, à Sept-Îles, dans la première semaine de mai, le juge a dit que le délai accordé, soit le 17 mai, était suffisant.

De son côté, Me de la Sablonnière s'était dit prêt à entreprendre le procès le 4 mai ou même le 26 avril.

Quelque 250 candidats jurés seront convoqués au palais de justice, le 17 mai, pour le choix d'un jury qui aura à rendre un verdict relativement aux accusations portées contre M. Gosselin.

LORETTEVILLE

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, QU'un avis de motion et un projet de règlement établissant la rémunération du maire et des conseillers de Loretteville ont été déposés au conseil lors de sa séance du 19 avril 1982.

La loi des Cités et Villages, article 65, établit le salaire annuel du maire à 10 787,40\$ et celui des conseillers à 3 580,80\$. Le projet de règlement fixe la rémunération annuelle du maire à 15 000,00\$ et celle des conseillers à 5 000,00\$ à compter du 1er janvier 1982 et prévoit une augmentation annuelle conformément aux dispositions de l'article 65.4 de la loi des Cités et Villages. Ledit projet de règlement sera présenté au conseil pour adoption s'il y a lieu lors de sa réunion régulière du 17 mai 1982 à 19 h 30 heures à l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine à Loretteville.

Donné à Loretteville, ce 21e jour d'avril 1982.
Pierre Garneau
greffier

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 1er jour d'avril, 1982, à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payable à MERIDIAN CANAM INC., aussi exerçant des affaires sous les noms commerciaux "Filature Plessis" et "Textils Plessis", a été enregistré aux Bureaux d'Enregistrement pour les Divisions d'Enregistrement de Montréal, Montmagny et Arthabaska, le 2e jour d'avril, 1982, le 6e jour d'avril, 1982 et le 6e jour d'avril sous les numéros 3251399, 116650 et 234925, respectivement.

19 avril 1982
WALTER E. HELLER
FINANCIAL CORP.

AVIS

AVIS est, par les présentes, donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964 c.275), que les garanties créées par les actes de fidéicommissaire, entre Hôtel Chicoutimi Inc., ci-après appelée la "compagnie" et la Compagnie Trust Royal, es qualité de fidéicommissaire, passé les 21 juin 1972, 2 novembre 1978 et 8 mars 1982 devant Me Robert Wells, notaire, et enregistré les 21 juin 1972, 3 novembre 1978 et 9 mars 1982, dans la division d'enregistrement de Chicoutimi, sous les numéros 250766, 338137 et 383870 sont devenues exécutoires.

Québec, le 16 avril 1982
Poissant, Richard Agent
Par: Denis Ficard
Pour Compagnie Trust Royal
Fidéicommissaire

Un client assomme le bijoutier avant de lui voler une montre

par Michel TRUCHON

Un bijoutier de Québec a été assommé d'un coup de poing et le préposé d'un dépanneur de Sainte-Foy a été séquestré pendant quelques instants lors de vols survenus en début de soirée hier.

Le premier incident s'est déroulé vers 20h à la bijouterie Omer Rousseau, au 802 de la rue Saint-Joseph est. Un jeune client, qui avait demandé à examiner des montres, a asséné un coup de poing au visage du bijoutier. Au moment où le commerçant s'effondrait derrière le comptoir, le voleur s'est emparé d'une montre en

or sortie de quatre diamants et a pris la fuite à pied.

La police de Québec était toujours à la recherche du fugitif, un homme d'environ 25 ans. Le bijoutier a dû être conduit à l'hôpital en ambulance.

Séquestré

Par ailleurs un employé de l'Accommodation Desrochers, au 3005 de la rue d'Entremont à Sainte-Foy, a reçu la visite de deux jeunes gens armés d'une gascette de police et le visage recouvert de bas de nylon, vers 20h45 hier.

L'homme a été enfermé dans les toilettes pendant que les voleurs tentaient de s'emparer du contenu de la caisse. Pour des raisons indéterminées ceux-ci ont pris la fuite sans rien emporter.

Selon le commerçant, ces deux voleurs seraient les mêmes individus qui avaient dévalisé ce même établissement jeudi soir dernier, emportant cette fois-là quelques centaines de dollars. La police de Sainte-Foy poursuit son enquête.

Triple arrestation

Les présumés auteurs

d'un vol à main armée commis vers 10h hier matin à la Caisse populaire de Saint-Marcel du Lac-Long (mieux connu sous le nom de Les Étroits) dans le comté de Témiscouata, ont été coincés par la Sûreté du Québec une heure environ après leur fuite avec une somme de \$9,000.

Pendant qu'un complice attendait au volant d'une voiture, deux hommes, l'un masqué, armés d'une carabine à canon coupé et d'un bâton de baseball, se faisaient remettre le contenu des caisses.

L'alerte fut lancée aussitôt après leur départ et la Sûreté du Québec mettait immédiatement en place les barrages de l'opération 100. C'est à la frontière du Nouveau-Brunswick que les suspects ont été arrêtés. Ils avaient en leur possession les \$9,000 volés. Ils ont été identifiés comme Bertrand Raymond, 27 ans, et Yvon Ouellet, 20 ans, et Yvon Aubé, 20 ans, tous trois de Montréal. Ils devaient être accusés, aujourd'hui, de vol qualifié, de s'être déguisés et d'avoir utilisé une arme dans un but dangereux.

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE SAINT-JEAN DE BOISCHATEL CTE MONTMORENCY DEMANDE DE SOUMISSIONS

La municipalité du village Saint-Jean de Boischatel demande des soumissions pour la fourniture de machinerie à savoir:

- 1- Fourniture d'un camion d'une capacité de 28.000 lb P.T.C. (12.700 kgs), type 4 X 4 neuf.
- 2- Fourniture d'un harnais, d'une grappe, d'un épaneur à sel et d'une benne pour équiper le camion décrit en "1".

Les intéressés peuvent se procurer copie des documents de soumissions au bureau du soussigné en versant la somme de dix (10\$) dollars chaque exemplaire; ce montant n'est pas remboursable.

Pour être considérée, toute soumission devra être remise avant seize (16:00) heures le sept (7) mai 1982 au bureau du soussigné 9, Côte de l'Eglise, Boischatel, G0A 1H0. Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour dans la salle du Conseil.

De plus, la Municipalité de Boischatel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Chaque soumission devra être sous enveloppe cachetée et identifiant le soumissionnaire et l'objet de la soumission.

Michel Lefebvre
Secrétaire-trésorier

Des prestataires de chômage doivent payer des amendes

Pour avoir usé de fausses représentations, plusieurs centaines de prestataires qui avaient obtenu près de \$308,000 en prestations d'assurance-chômage, ont eu à rendre des comptes.

En plus d'avoir à rembourser la Commission de l'emploi et de l'immigration Canada, division Assurance-chômage, ces prestataires de Québec et de La Malbaie se sont vu imposer

des amendes pour un total de \$141,350. Certains à défaut de payer, ont dû servir une période d'emprisonnement allant jusqu'à six mois. De même une douzaine

d'employeurs ont été poursuivis pour des offenses contre la commission, dont un a été condamné à \$1,000 d'amende pour avoir fait un faux relevé d'emploi.

LORETTEVILLE

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits le 19 avril 1982 au rôle d'évaluation alors en vigueur à l'égard d'un immeuble impossible situé dans tout le territoire de Loretteville.

AVIS PUBLIC

Est donné, par le soussigné, que lors d'une séance régulière tenue le 19 avril 1982, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1046 intitulé: "Décretant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et des travaux de voirie sur le boulevard des Étudiants entre les rues Racine et de l'Hôpital et un emprunt au montant de 433 500,00\$ pour couvrir les coûts additionnels du règlement numéro 980 du 4 septembre 1979".

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 19 avril 1982, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences de l'article 385 de la Loi des cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 1046 du 19 avril 1982 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi. Que cette demande ait lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi des cités et villes, et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 4 et 5 mai 1982, au bureau situé au 305, rue Racine à Loretteville.

Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 1046 du 19 avril 1982 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 374 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Loretteville, ce 19 avril 1982.
Pierre Garneau
Greffier

Un printemps pas comme les autres
«La Saison Hitachi»

LOTO HITACHI

10 voyages d'une semaine pour 2 personnes à destination de la Floride
AIR CANADA

DU 1 AU 30 AVRIL 1982

GAGNEZ!

1 Escort 1982 La super voiture mondiale

HITACHI

LA TOUTE NOUVELLE PLAQUE TOURNANTE AMOVIBLE VOUS OFFRE LE CHOIX DE CUISSON LE PLUS COMPLET

TOUT NOUVEAUX
Les fours à micro-ondes "double utilité" de Hitachi.

SI VOUS CHERCHEZ
un four à micro-ondes programmable au rendement sûr et précis, rien ne se compare au MR-8000 de Hitachi.

LE NOUVEAU FOUR
à micro-ondes "double utilité" de Hitachi est équipé d'une plaque tournante amovible et d'un plateau carré. Pour la cuisson de petites ou moyennes portions, la plaque tournante est recommandée.

829\$

Venez gratter votre chance gratuitement à la Loto et recevez à l'achat plus de 80 billets de participation.

MEUBLES L. BLOUIN INC.
2290, av. Royale
St-Pierre, I.O. Tél.: 828-2223

Woolco

OFFRES VEDETTES DU SAMEDI

PRIX EN VIGUEUR LE SAMEDI 24 AVRIL

RABAIS DE 50% Couvertures velours en 100% acrylique, choix de couleurs. Prix courant Woolco: 49,95\$ Prix spécial Woolco: 24⁹⁷\$	CENTRE D'ACTIVITE PHYSIQUE Centre d'activité physique pour amuser vos enfants à l'extérieur. Prix courant Woolco: 95,99\$ Prix spécial Woolco: 79⁹⁹\$
FERTILISANT A GAZON Fertilisant à gazon Super Turf 21-3-9, concentré à base organique. Prix courant Woolco: 11,95\$ Prix spécial Woolco: 9⁹⁹\$	VIANDE FUMEE (smoked meat) Viande fumée délicieuse et toujours fraîche. Prix spécial Woolco: 3,49 la lb Prix spécial Woolco: 7⁶⁹\$ le kg
CHANDAILS Chandails en coton, pour dames et jeunes filles. Prix spécial Woolco: 2 pour 7\$	RABAIS DE 35% Chemisiers pour dames et jeunes filles. Choix de modèles. Prix courants Woolco: 6⁷⁷\$ à 14⁸⁷\$
RABAIS DE 25% Vestons sport pour garçons, dans un choix de modèles et couleurs. Prix courants Woolco: 14⁸⁸\$ à 24⁸⁸\$	JEANS POUR GARÇONS Jeans à taille régulière ou élastique, 100 % coton, 8 à 16 ans. Prix courant Woolco: 9,95\$ Prix spécial Woolco: 6⁸⁸\$
25% DE RABAIS sur les verres fumés Foster Grant	LOTION EPILATOIRE Lotion épilatoire Neet, format de 170 ml. Prix spécial Woolco: 2⁰⁹\$
BOTTES DE PRINTEMPS Bottes de printemps pour enfants. Très résistantes, complètement à l'épreuve de l'eau. Pointures: 5 à 13 et 1 à 12. Prix courants Woolco: 9,95\$ à 12,95\$ Prix spécial Woolco: 8\$	50% DE RABAIS sur espadrilles pour la famille, dans un choix de modèles et de pointures. Prix courants Woolco: 4\$ à 20\$ Prix spéciaux Woolco: 2\$ à 10\$

Achetez Woolco...partez gagnant!

3341, boul. des Galeries
Les Galeries d'Art Caprice

2960, boul. Ste-Anne
LES GALERIES STE-ANNE

20 est. ch. Trans-Canada
Les Galeries Chagnon

Demande de concessions salariales du gouvernement

Deux syndicats rejettent la proposition

(D'après PC) — Deux syndicats, groupant l'un des instituteurs et l'autre des infirmières de Montréal, ont rejeté hier les demandes de concessions salariales du gouvernement du Québec.

Il s'agit des Infirmières-Unies (en majorité anglophones) et de l'Alliance des professeurs de Montréal.

Les syndicats de la fonction publique et parapublique ont jusqu'au mercredi prochain pour présenter au gouvernement des contre-propositions.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, réagissant hier en conférence de presse à la proposition de l'Etat, a affirmé, d'emblée, que "le gouvernement ne peut absolument pas modifier unilatéralement un contrat qu'il a lui-même signé".

En gelant les salaires des syndiqués du secteur public, a ajouté M. Dubé, le gouvernement serait mauvais gestionnaire, puisque les \$500 millions ainsi récupérés provoqueraient "un manque à gagner d'environ \$200 millions" en impôts et taxes.

"Le gouvernement doit bien savoir, a dit M. Dubé, qu'il ne peut pas régler sa crise budgétaire s'il ne stimule pas, d'abord, une relance de l'économie, (laquelle) passe par la création d'emplois."

Selon la contre-proposition de l'Alliance, les travailleurs du secteur public et parapublic recevraient le plein salaire qui leur est dû, mais une

partie des augmentations prévues serait versée à une "caisse de placement". L'Alliance entend proposer à ses membres, le 27 avril, puis aux autres instances syndicales, la création de cette caisse.

Avec cet argent, la caisse aurait la responsabilité d'attribuer des prêts pour l'achat d'habitations, contribuant ainsi à la relance de l'économie, à la création d'emplois et à l'augmentation des recettes fiscales.

Mis en disponibilité

Par ailleurs, les dirigeants de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) annonçaient hier soir la mise en disponibilité de 872 employés, lors d'un assemblée au cours de laquelle ils ont eu à faire face à quelque 200 protestataires venus manifester contre les coupures dans le domaine de l'éducation aux adultes et dans les centres d'éducation populaire.

La CECM a fait connaître une perte nette de ses revenus de l'ordre de \$14 millions, cette année, ce qui l'a obligée à siphonner tout son surplus accumulé pour l'éponger en partie.

La mise à pied ou en disponibilité de 872 employés devrait se résorber à quelque 500 d'ici fin septembre prochain. Ces mises à pied ne constituent toutefois qu'une panacée irréaliste, puisque la seule sécurité d'emploi coûtera \$33 millions à la CECM au cours du prochain exercice financier, la plupart de ces employés ne perdant ni leurs salaires ni leurs avantages.

Régimes de retraite

Enfin, la Centrale de l'enseignement du Québec a évalué à \$381 millions l'impact monétaire des modifications que s'apprête à apporter le gouvernement aux régimes de retraite des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Dans une étude actuarielle commandée sur la situation des trois régimes de retraite —RRE (régime de

retraite des enseignants), RRF (régime de retraite des fonctionnaires) et RREGOP (régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)— la CEQ évalue l'impact de ces changements en considérant les trois aspects suivants: les économies budgétaires réalisées par le gouvernement, les pertes de bénéfices des participants aux trois régimes ainsi que les coûts supplémentaires im-

posés aux cotisants.

La coupure de trois pour 100 dans le taux d'indexation des pensions à compter du 1er juillet prochain, "peu importante en apparence, va faire très mal aux futurs pensionnés des régimes de retraite", affirme la CEQ.

En tenant compte d'un taux d'indexation de 10 pour 100 la première année, de 8 pour 100 pour la seconde et de 6 pour 100 pour les années

subséquentes, la personne qui compte 17 ans de cotisations avant le premier juillet et 17 ans après, aura perdu à la 10e année de sa retraite \$14,595 ou l'équivalent de sa première année de pension. A la 15e année, la perte sera de \$38,000 et à la 22e année, de \$103,781, soit près de huit fois l'équivalent de ce qu'elle aurait touché comme pension pleinement indexée la première année.

Marois nomme un conciliateur à la CTCUQ

par Pierre PELCHAT

Sans tambour ni trompette, le ministre du Travail, M. Pierre Marois, a nommé un conciliateur dans les négociations entre le Syndicat des employés de garage de la CTCUQ, affilié à la CSD, et la commission de trans-

port.

C'est à la demande du syndicat que le ministre Marois a accepté de nommer M. François Guérin à titre de conciliateur dans ce dossier. Selon un porte-parole du ministre, les deux premières rencontres de conciliation doivent avoir lieu les 13 et 14

mai. Il semble que le syndicat des employés de garage ait fait cette demande comme "mesure de prévention". On ne peut parler à ce moment-ci de blocage dans les négociations mais il semble assuré que les prochains pourparlers seront déterminants quant à l'issue des négociations.

En ce qui concerne les 700 chauffeurs syndiqués à la CSN qui avaient débrayé pendant huit mois en 1979, les pourparlers avancent lentement.

Education sexuelle Les évêques sont invités à retirer leur requête

par Jean MARTEL

Une trentaine de personnes réunies cette semaine à la polyvalente La Camaradière de Duberger se sont opposées à l'instauration de l'éducation sexuelle à l'école. De plus, ils ont exprimé leur opposition à l'intégration de l'école catholique à une commission scolaire neutre, comme le propose un document du ministère de l'Éducation.

Cette réunion était organisée par le Front commun pour la défense de l'école catholique, dont le chanoine Achille Larouche de la région de Sherbrooke est un des animateurs, et par le mouvement de l'Action chrétienne dirigé par M. Lionel Eymard de Montréal.

Les participants ont appuyé une résolution indiquant que l'enseignement sexuel appartient aux parents et non pas à l'école, en raison des difficultés d'intégrer dans l'école les valeurs morales et chrétiennes à cet enseignement.

Aussi ont-ils demandé aux évêques du Québec de retirer de la circulation leur message de mai 1981 sur l'éducation sexuelle. Dans ce message, les évêques se disaient d'accord avec l'éducation sexuelle à l'école, à la condition qu'on y intègre les valeurs morales et chrétiennes.

Le chanoine Larouche a fait remarquer que les évêques avaient dit oui à l'éducation sexuelle avec des accents d'euphorie, mais qu'ils avaient manqué de lucidité: ils n'ont perçu que, dans le contexte actuel, il est presque impossible de faire l'éducation sexuelle en classe en y intégrant des valeurs morales et chrétiennes. Ces valeurs sont, de nos jours, tellement contestées, minées, diluées partout, à l'école comme dans la société.

"Dans quelque temps, a-t-il dit, elles seront complètement disparues du paysage de l'école. Or, l'éducation sexuelle y sera bien implantée, mais à la manière des sexologues qui font de l'être humain un homme-objet ou une femme-objet."

"A l'encontre de cela, la conception chrétienne de la sexualité fait la promotion de la dignité de la femme et de l'homme et aussi du don de soi dans le mariage."

Le chanoine Larouche a conclu en disant: "L'accord des évêques à l'éducation sexuelle à l'école est une position à courte vue; c'est un rêve, une illusion".

Un effritement

Concernant l'école, le Front commun pour la défense de l'école catholique et l'Action chrétienne veulent sauvegarder l'autonomie de l'institution scolaire catholique. Pour eux, une école catholique qui serait intégrée à une structure neutre est condamnée tôt ou tard à l'asphyxie.

"Bien sûr, a déclaré le chanoine Larouche, le système va tolérer l'école catholique tant qu'il le pourra, mais dès qu'il pourra s'en passer, il n'hésitera pas à l'écarter."

"D'ailleurs, depuis 20 ans, des assauts se sont abattus sans cesse contre l'institution catholique. On a déconfectionné l'université et le cégep. Ces assauts continuent. En effet, on s'en prend maintenant à la structure du primaire et du secondaire, ensuite on s'en prendra à son contenu."

Pour lui, c'est comme une sorte "d'étalement scolaire" qui conduira à l'effritement total de l'école catholique.

Autre conséquence que prévoient M. Lionel Eymard et le chanoine Achille Larouche: le renforcement du monopole de l'Etat en éducation. Or, selon eux, l'Etat ne doit pas avoir dans ce domaine un rôle de monopole, mais plutôt un rôle subsidiaire, c'est-à-dire une fonction d'appui à la mission éducative des parents.

LE SOLEIL

invite les amateurs de pêche à participer au



du 20 au 30 mai

Une occasion unique de pêcher la truite sur les berges de la rivière St-Charles, à Neufchâtel.

PROCUREZ-VOUS VOTRE PASSEPORT

chez votre marchand Steinberg - SEULEMENT 3\$!

Le passeport vous offre les avantages suivants:

- Accès au bassin de pêche pendant les 10 jours du festival.
- Coupons-rabais d'une valeur de 8\$, valables chez les marchands participants.
- Participation au tirage de deux voyages:
 - Un voyage de six jours et demi pour deux personnes sur la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick.
 - Un voyage de pêche sur la rivière Georges, chez le pourvoyeur Tuktu (transport non inclus).

Organisé par KABIR KOUBAT inc.
En collaboration avec:

LE SOLEIL

STEINBERG

CHRC 80

ville de québec



Boutique Chasse & Pêche de Québec inc.



DU 20 AU 30 MAI, MORDEZ À LA PÊCHE EN VILLE! VALEUR DE 8,00 \$ APPROXIMATIVE

LE FESTIVAL DE PÊCHE EN VILLE

Un rendez-vous pour toute la famille!

VENTE TRANS CANADA EATON

Tondeuse 20 po. à prix avantageux

Prix courant Eaton 289.00

245⁰⁰ ch.

3.5 HP, décharge à l'arrière, démarreur à détente, avec déflecteur. Roues avant de 7 po., roues arrière de 8 po.

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale.
Rayon 280.



EATON

Venez ou téléphonez 653-9331 jusqu'au samedi 24 avril.